



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de
l'économie, de la formation et de la recherche DEFR

Secrétariat d'Etat à l'économie SECO
Direction de la politique économique
Analyse du marché du travail et politique sociale

Indicateurs de la situation des travailleuses et travailleurs âgés sur le marché suisse du travail

Documents de base pour la conférence natio-
nale du 26 avril 2018

Secrétariat d'Etat à l'économie SECO
Holzikofenweg 36, 3003 Berne
Tél. +41 58 462 42 27
www.seco.admin.ch

Sommaire

Management Summary	3
1 Introduction	5
2 Activité et participation au marché du travail	5
2.1 Importance croissante des travailleurs âgés sur le marché du travail.....	5
2.2 Activité jusqu'à l'âge officiel de la retraite.....	7
2.3 Passage à la retraite.....	8
2.4 Raisons de l'abandon d'une activité professionnelle.....	10
2.5 Activité professionnelle au-delà de l'âge officiel de la retraite.....	12
3 Inactivité, chômage et perception de l'aide sociale	14
3.1 Chômage selon l'OIT.....	14
3.2 Chômage et durée de la recherche d'emploi selon le SECO.....	16
3.3 Raisons de la perte de l'activité.....	19
3.4 Prestations de l'AC.....	20
3.5 Fin de droits à l'AC et perception de l'aide sociale.....	22

Management Summary

Importance croissante des personnes âgées sur le marché suisse du travail

L'importance des travailleurs âgés a constamment augmenté sur le marché suisse du travail ces dernières années et continuera de progresser au cours des prochaines années. D'une part, l'origine de cette tendance est due à l'évolution démographique. L'année la plus fortement peuplée de la Suisse a atteint l'âge de 50 ans en 2014 et les baby-boomers font progressivement partie des travailleurs âgés. A cette tendance s'ajoutent d'autre part des modifications qualitatives significatives. Le niveau de qualification des travailleurs âgés actuels est significativement plus élevé qu'il y a 10 ans et cette tendance se poursuivra également. En outre, la participation au marché du travail des personnes âgées, avant tout des femmes, a augmenté ces dix dernières années. Dans leur ensemble, les travailleurs âgés fournissent une contribution très importante à la couverture de la demande croissante en personnel qualifié en Suisse.

Participation élevée au marché du travail même en comparaison internationale

Parmi les Etats membres de l'OCDE, la Suisse fait partie de ceux qui ont un taux d'emploi le plus élevé chez les 55-64 ans. Les tendances aux retraites anticipées ont régressé et la participation au marché du travail des 55-64 ans a augmenté de 64 % à 73 % au cours des vingt dernières années. Cette tendance positive a été marquée par une participation accrue au travail chez les femmes. Cela s'explique à la fois par l'augmentation progressive de l'âge de la retraite (2001, 2005), et par la tendance générale à une participation accrue au marché du travail.

Parmi les personnes non actives âgées de 55-64 ans, 31 % ont indiqué en 2017 ne pas exercer d'activité professionnelle en raison d'une invalidité (21 %) ou d'une incapacité temporaire de travail (10 %). 23 % ont cité des raisons personnelles justifiant une inactivité. 26 % ont pris une retraite anticipée et 16 % une retraite ordinaire. 3 % ont déclaré n'avoir guère d'opportunité sur le marché du travail.

La participation au marché du travail chute fortement en Suisse lorsque l'âge de la retraite ordinaire est atteint. Cette situation dépend avant tout de la prévoyance vieillesse bien développée et aux faibles incitations à travailler durant la vieillesse. En 2017, 18 % des 64-74 ans ont toutefois poursuivi une activité en Suisse, le plus souvent à temps partiel. La participation au marché du travail a légèrement augmenté dans cette catégorie d'âge ces dix dernières années, après un recul dans les années 1990. En Europe, la Suisse fait partie des pays caractérisés par une participation élevée au marché du travail chez les 65-69 ans et se situe dans la moyenne parmi les Etats membres de l'OCDE.

Chômage et inactivité selon l'OIT

Les personnes âgées sont moins souvent concernées par le chômage que les plus jeunes. Ce modèle se traduit au cours des dernières années aussi bien par les taux de chômage du SECO que par ceux de l'OFS relatifs à l'inactivité selon l'OIT.

Après que le taux de chômage des 55-64 ans a augmenté légèrement plus que celui des autres groupes en 2015, il s'est à nouveau développé en 2016 et 2017 de la même manière que le total. Le taux de chômage moyen annuel des 55-64 ans pour 2017 (OIT) s'élevait à 3.8 % et affichait donc 1 point de pourcentage en moins que la moyenne générale. D'après les chiffres du SECO, le taux de chômage des 50 ans et plus a fluctué en dessous de celui des 25-49 ans, l'avantage relatif des personnes plus âgées s'étant légèrement réduit en 2016 et 2017. Selon les chiffres du chômage les plus récents, la récente reprise économique a eu un impact plus important sur les jeunes que sur les personnes âgées. Alors que le taux de chômage des personnes à partir de 55 ans a chuté entre mars 2017 et

mars 2018 de deux dixièmes de points de pourcentage de 2.9 % à 2.7 %, le recul chez les groupes d'âge plus jeunes a déjà été significativement plus marqué, par exemple avec un recul de 3.5 % à 3.0 % chez les 35-34 ans. L'amélioration de la situation économique au cours des douze derniers mois est donc manifeste dans tous les groupes d'âge. Toutefois, même dans le cadre de la reprise actuelle, les chômeurs âgés prennent plus tardivement pied sur le marché du travail, et le tournant vers un chômage à nouveau à la baisse s'est amorcé un peu plus tardivement chez eux et se fait également plus lentement jusqu'à maintenant. En raison des perspectives positives relatives à la situation économique et au marché du travail pour 2018 et 2019, il faut compter avec une poursuite du recul du chômage dans toutes les classes d'âge.

Comme le montrent les analyses de l'enquête suisse sur la population active, les personnes âgées sont plus rarement concernées par des licenciements ou par la dissolution de leurs rapports de travail temporaire que les plus jeunes. En revanche, les personnes âgées ont souvent plus de peine, une fois au chômage, à retrouver une place de travail adéquate. Les difficultés particulières rencontrées par les personnes âgées sont prises en compte par l'assurance-chômage, en accordant aux personnes de plus de 55 ans un droit prolongé aux indemnités chômage par rapport aux personnes plus jeunes. L'accès aux mesures du marché du travail de l'AC est accordé aux personnes âgées et plus jeunes. L'engagement de l'AC à combattre le chômage de longue durée bénéficie aux personnes âgées dans la mesure où leur risque d'être chômeur à plus long terme est plus élevé d'un point de vue structurel.

Fins de droits aux prestations de l'AC et dépendance de l'aide sociale

En 2014, les personnes âgées de 55 à 64 ans avaient avec 2.3 % un risque presque moitié moins grand de devenir chômeur et de devoir ouvrir un nouveau délai-cadre auprès de l'AC que les personnes de moins de 34 ans. En revanche, avec 32 %, leur risque d'être en fin de droit au cours des trois prochaines années se situait significativement au-dessus du risque de 19 % des personnes de moins de 35 ans et aussi au-dessus de la moyenne de 23 % pour tous les groupes d'âge. Le risque combiné pour une personne active d'être tout d'abord touchée par le chômage et d'être par la suite également en fin de droit était de 0.72 % pour les personnes actives âgées de 55 à 64 ans en 2014 et donc légèrement inférieur à la moyenne de tous les groupes d'âge avec un risque de 0.83 %.

Une fin de droits signifie une rupture majeure pour les personnes concernées, mais pas pour tous une sortie définitive du marché du travail. En moyenne entre 2010 et 2016, 45 % des 55-59 ans et jusqu'à 30 % des 60-64 ans avaient déjà retrouvé un emploi la première année après avoir été en fin de droits. Au cours de la troisième année après une fin de droits, il s'agissait respectivement de 54 % et de 35 %. Par rapport à l'ensemble des personnes en fin de droits, dont 51 % étaient à nouveau actives à partir de la première année et 63 % à partir de la troisième année, l'intégration des travailleurs âgés sur le marché du travail a été inférieure à la moyenne, comme les années précédentes.

En contrepartie, les travailleurs âgés en fin de droits sont plus souvent passés à l'inactivité. Le retrait relativement fréquent du marché du travail pourrait également être lié (avant tout chez les 60-64 ans) à la retraite anticipée.

Avec 2.9 %, le taux d'aide sociale chez les personnes de 56-64 ans en 2016 se situe sensiblement en-dessous de celui des 46-55 ans, atteignant 3.4 %. L'écart entre ces taux s'est toutefois réduit au cours des dernières années. En 2011, le taux d'aide sociale chez les personnes de 56-65 ans se situait encore à 2.2 %, contre 3.0 % chez les 46-55 ans. Les conditions exigeantes du marché du travail de ces dernières années (mots-clés : crise financière et force du franc suisse) pourraient bien avoir contribué à l'augmentation supérieure à la moyenne du taux d'aide sociale chez les 56-65 ans en raison des corrélations décrites ci-dessus.

1 Introduction

La quatrième conférence nationale sur le thème « Travailleurs âgés en Suisse » aura lieu le 26 avril 2018. La situation des travailleurs âgés a été approfondie et analysée en 2014 en comparaison internationale dans une étude de l'OCDE, mandatée en commun par le SECO et l'OFAS.¹ Les indicateurs existants complètent et précisent la base de données de l'OCDE dans des domaines spécifiques du marché du travail. Les indicateurs sont divisés en deux champs thématiques, à savoir d'une part des questions de participation au marché du travail des personnes âgées par rapport aux personnes plus jeunes et, d'autre part, des questions d'inactivité et de chômage involontaires ainsi que des questions de protection sociale y relatives.

2 Activité et participation au marché du travail

2.1 Importance croissante des travailleurs âgés sur le marché du travail

Avec le vieillissement démographique, l'importance des travailleurs âgés a constamment augmenté ces dernières années. Cette évolution se poursuivra également au cours des années à venir.

En 2017, l'offre de travail des personnes de plus de 55 ans correspondait à environ 752 000 personnes actives occupées en équivalents plein temps. Elles détiennent ainsi 18 % de l'offre globale de travail de la population résidente permanente en Suisse. Dix ans auparavant, il s'agissait seulement de 16 %. Aucune autre catégorie d'âge n'a enregistré une croissance comparable sur le marché du travail ces dix dernières années. L'augmentation s'explique ici aussi bien par un accroissement de la population pour des raisons liées à la démographie que par une augmentation de la participation au marché du travail, c'est-à-dire une meilleure exploitation du potentiel des travailleurs.

Figure 2.1 : Importance croissante des travailleurs âgés sur le marché du travail

	2 ^e trimestre 2017	Modification 2007-2017	
	Personnes actives en équivalents plein temps	absolu	en %
15-24 ans	504'100	- 1'800	- 0 %
25-39 ans	1'368'800	+ 139'900	+ 11 %
40-54 ans	1'481'400	+ 132'200	+ 10 %
55-64 ans	670'600	+ 138'100	+ 26 %
65 ans et plus	87'200	+ 32'000	+ 58 %
55 ans et plus	757'800	+ 170'100	+ 29 %
Total à partir de 15 ans	4'112'100	+ 440'400	+ 12 %

Selon le scénario de référence de l'OFS relatif à l'évolution démographique, l'offre de travail en équivalents plein temps des personnes à partir de 55 ans augmentera de près de 30 % au cours des dix prochaines années, en comparaison d'un accroissement de l'offre globale de travail de 7 %. La part des travailleurs âgés par rapport au total poursuivra sa croissance en conséquence également au cours des années à venir.

¹ Voir OCDE (2014), *Vieillesse et politiques de l'emploi : Suisse – Mieux travailler avec l'âge*, Editions OCDE, Paris.

Dans ce qui suit, la croissance du volume d'activité des personnes à partir de 55 ans est examinée de plus près pour la période 2010-2017. Comme illustré à la figure 2.2, la population active en équivalents plein temps à partir de 55 ans et plus a augmenté à raison de 60 300 entre 2010 et 2017 au seul motif d'une participation accrue au marché du travail. 70 % de cette augmentation sont dus à l'accroissement du taux d'activité des femmes.

De plus, le taux d'activité des personnes de 55 ans et plus a augmenté de 92 500 équivalents plein temps car cette catégorie d'âge s'est développée démographiquement. En raison du plus grand taux d'activité et pourcentage d'activité des hommes en 2010, l'augmentation des équivalents plein temps en fonction de la population a eu plus de poids que chez les femmes, avec +62 100 contre +30 400.

Dans l'ensemble, les équivalents plein temps de la population active de 55 ans et plus ont augmenté à raison de 152 800 entre 2010 et 2017, soit près de 22 000 par année. Au cours de la période 2010-2017, les personnes de 55 ans et plus comptent ainsi pour 41 % des 376 200 équivalents plein temps supplémentaires enregistrés pour la population résidente permanente âgée de 25 ans ou plus.

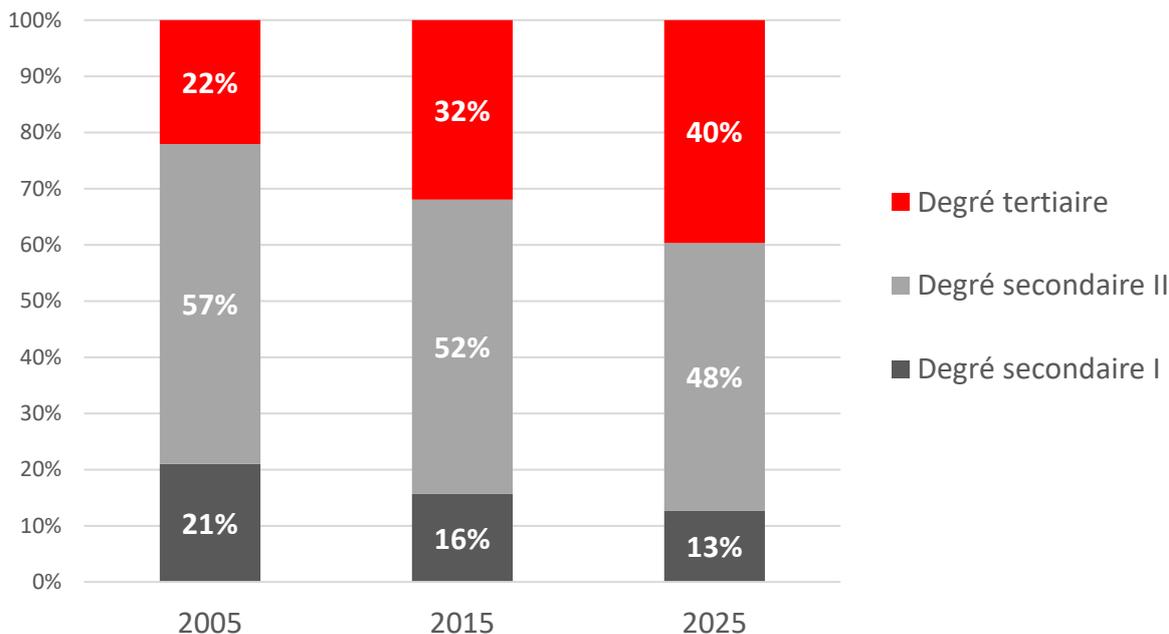
Figure 2.2 : Evolution de la population active en équivalents plein temps (de 2010 à 2017)

		...due à l'évolution de la participation au marché du travail	due à l'augmentation de la population	Total
25 ans et plus	Total	132'300	243'900	376'200
	Hommes	6'400	155'400	161'800
	Femmes	125'900	88'500	214'400
25-54 ans	Total	72'000	151'400	223'400
	Hommes	-10'900	93'300	82'400
	Femmes	82'900	58'100	141'000
55-64 ans	Total	50'400	78'700	129'100
	Hommes	15'300	51'800	67'100
	Femmes	35'100	26'900	62'000
55 ans et plus	Total	60'300	92'500	152'800
	Hommes	17'300	62'100	79'400
	Femmes	43'000	30'400	73'400

Source : OFS (évaluation spéciale de l'ESPA, 2^e trimestre), SECO (décomposition)

La proportion des personnes hautement qualifiées augmente également chez les personnes de 55-64 ans en raison du niveau de qualification plus élevé à travers les générations. La part des personnes de 55-64 ans ayant effectué une formation de niveau tertiaire a augmenté de 10 % entre 2005 et 2015, passant de 22 % à 32 %, alors que les parts des personnes ayant achevé une formation du degré secondaire I & II ont diminué chacune de 5 %. Selon les scénarios démographiques de l'OFS, la part des personnes ayant achevé une formation tertiaire dans la catégorie d'âge des 55-64 ans augmentera de 8 % supplémentaires et atteindra 40 % d'ici 2025. Ce déplacement souligne également la contribution croissante des travailleurs âgés pour répondre à la demande en spécialistes hautement qualifiés.

Figure 2.3 : Plus haute formation achevée de la population des 55-64 ans, 2005-2025

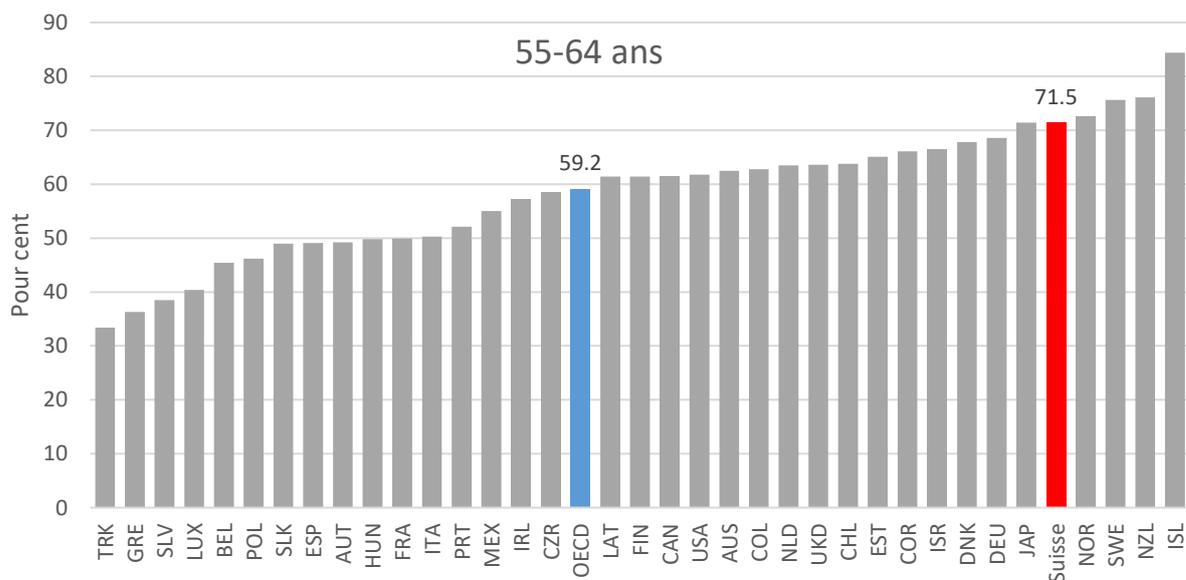


Source : OFS/ESPA (2005, 2015, 2^e trimestre dans chaque cas), OFS/Perspectives de formation (2025)

2.2 Activité jusqu'à l'âge officiel de la retraite

La participation au marché du travail est très élevée en Suisse, de manière générale ainsi que chez les personnes sur le point d'atteindre l'âge de la retraite. Seules l'Islande, la Nouvelle-Zélande, la Suède et la Norvège ont enregistré au sein des pays de l'OCDE parmi la population des 55-64 ans un taux d'emploi supérieur à la Suisse.

Figure 2.4 : Taux d'emploi des 55-64 ans, sélection de pays de l'OCDE 2016

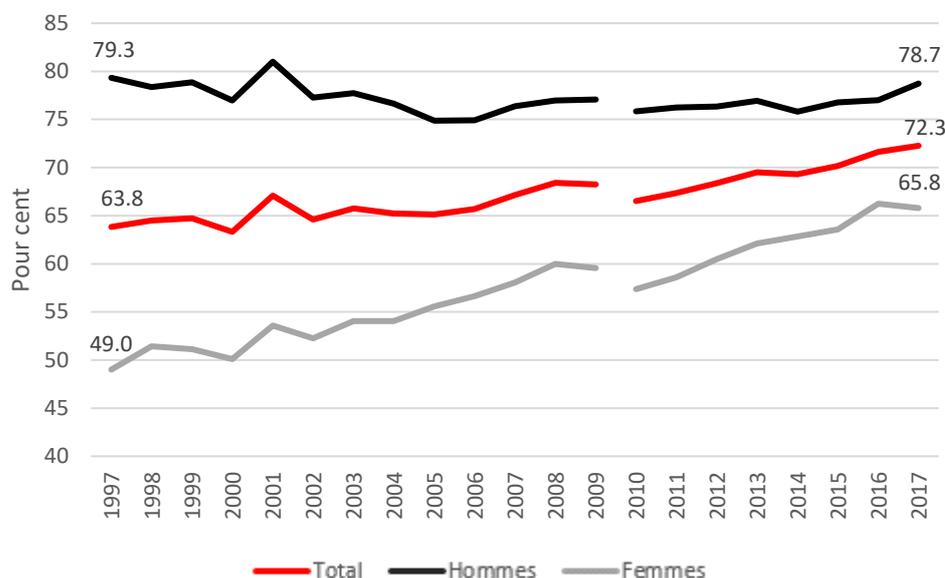


Source : OCDE

La participation au marché du travail des personnes âgées a pu être augmentée en Suisse ces vingt dernières années. Le taux d'emploi des 55-64 ans a augmenté de 64 % à 73 % entre 1997 et 2017. Alors que le taux d'emploi des hommes est revenu à son niveau de

1997, soit 79 %, en 2017, le taux des femmes a considérablement augmenté, passant de 49 % à 66 % (+ 17 %).²

Figure 2.5 : Taux d'emploi des 55-64 ans, 1997-2017



Source : OFS/ESPA (2^e trimestre dans chaque cas)

Une augmentation du taux d'emploi chez les personnes de 55-64 ans a des répercussions particulièrement élevées sur le total de l'activité, cette catégorie d'âge augmentant également pour des raisons liées à la démographie. Uniquement durant ces sept dernières années (2010-2017), le volume de travail des 55-64 ans a augmenté de 129'100 équivalents plein temps de personnes actives. Avec 23 %, l'augmentation relative du volume de travail de cette catégorie d'âge a été près de trois fois plus élevée que celle des personnes actives de 25 à 54 ans (+9 %).

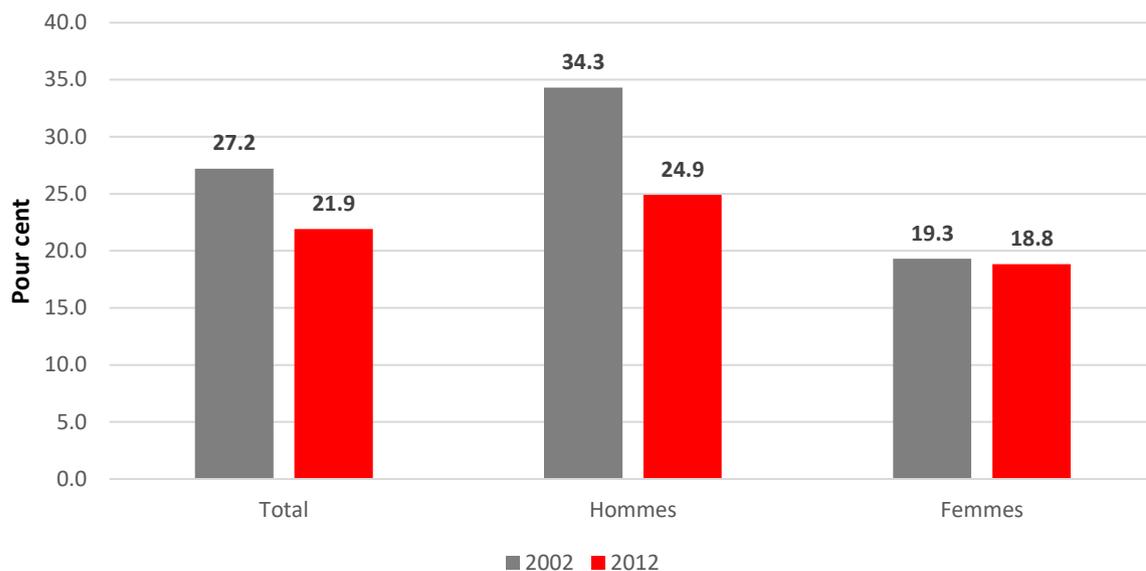
2.3 Passage à la retraite

Le niveau et l'évolution du taux d'emploi de la population des 55-64 ans sont fortement influencés par l'âge officiel de la retraite. Alors que l'âge normal de la retraite AVS s'élevant à 65 ans chez les hommes est resté constant ces vingt dernières années en Suisse, il a été rehaussé de 62 à 63 ans en 2001 et de 63 à 64 ans en 2005 chez les femmes.

Dans les années 1990 chez les hommes, une tendance relativement forte à davantage de départs en retraite anticipée a eu lieu, notamment en raison de la longue période de stagnation économique. Ce phénomène s'est ressenti de manière significative au cours de la période 1995-2005, avec un taux d'emploi diminuant chez les hommes de 55-64 ans. La tendance à davantage de départs en retraites anticipées a pu être neutralisée ces dernières années. Le taux d'emploi chez les hommes a de nouveau augmenté entre 2005 et 2017.

² L'ESPA présente une discontinuité des données en 2010. Il faut partir du principe que les taux d'activité ont été légèrement surestimés avant 2010. Par conséquent, l'augmentation réelle du taux d'activité au cours de la période 2007-2017 est probablement un peu plus élevée que ce qui est indiqué ici.

Figure 2.6 : Part des personnes en retraite anticipée jusqu'à 5 ans avant l'âge de la retraite ordinaire* (auto-déclaration)



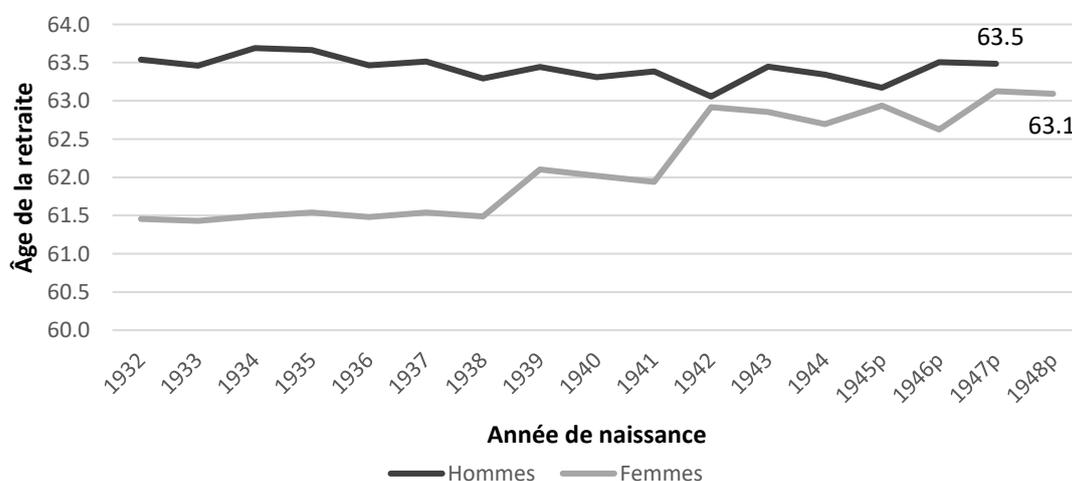
* Hommes 60-64 ans, femmes 59-63 ans (2012) ou 58-62 ans (2002)

Source : OFS/ESPA

Différentes causes sont à l'origine du recul des départs en retraites anticipées ces dernières années. D'une part, la marge de financement des retraites anticipées par le 2^e pilier a diminué. Par conséquent, les passages à la retraite anticipée devraient avoir été mis en œuvre de façon plus restreinte ces dernières années, par exemple lors de restructurations. D'autre part, les conditions financières du deuxième pilier ne se sont pas non plus améliorées ces dernières années. Les employeurs devraient en outre avoir été plus conscients de l'importance du personnel qualifié âgé. Ces dernières années, les entreprises ont déploré un manque accru en personnel qualifié dans divers domaines professionnels.

Le relèvement de l'âge normal de la retraite AVS a été d'une part déterminant pour l'augmentation constante du taux d'emploi des femmes de 55-64 ans. La part des femmes qui se sont retirées de la vie professionnelle jusqu'à cinq ans avant l'âge de la retraite ordinaire est restée constante entre 2002 et 2012, malgré l'augmentation constante de l'âge de la retraite.

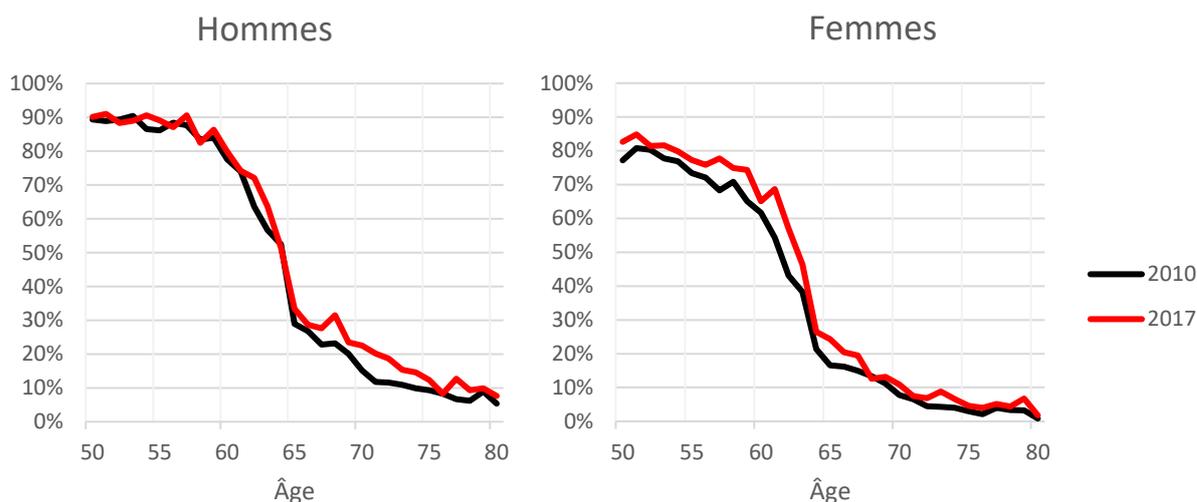
Figure 2.7 : Âge moyen de la retraite (auto-déclaration) en fonction de l'année de naissance



Source : OFS/ESPA

En plus de l'augmentation de l'âge de la retraite, la tendance généralisée à une participation accrue au marché du travail des femmes a eu d'autre part une répercussion positive sur la participation au marché du travail des personnes âgées actuellement entre 55 et 64 ans. Ce phénomène est illustré à la figure 2.8 par un taux d'emploi accru chez les femmes de 50 à 60 ans entre 2010 et 2017. Cette augmentation reflète l'accroissement général de la participation féminine au marché du travail et n'est pas une conséquence de l'augmentation de l'âge de départ à la retraite.

Figure 2.8 : Taux d'emploi en fonction de l'âge et du sexe, 2010 en comparaison avec 2017



Source : OFS/ESPA (propre évaluation, moyennes trimestrielles)

2.4 Raisons de l'abandon d'une activité professionnelle

Près de 25 % des 55-64 ans ont compté parmi les personnes non actives en 2017, n'ayant donc pas recherché ou exercé d'activité professionnelle. La part des personnes non actives s'est élevée à 32 % chez les femmes et à 18 % chez les hommes.

31 % des personnes non actives de 55-64 ans, c'est-à-dire à peine un tiers de celles-ci, ont indiqué ne pas être à la recherche d'une activité professionnelle en raison d'une invalidité (21 %) ou d'une incapacité temporaire (10 %). 23 % ont cité des raisons personnelles pour une non-activité sur le marché du travail. Ce groupe comprenait en grande majorité des femmes n'ayant exercé aucune activité professionnelle, en partie déjà antérieurement. 3 % des personnes non actives ont indiqué qu'elles ne voyaient en soi pas d'opportunité sur le marché du travail. 26 % ont pris une retraite anticipée et 16 % une retraite ordinaire.

Figure 2.9 : Personnes non actives 55-64 ans, raisons de l'absence de recherche d'emploi, 2017 (en milliers)

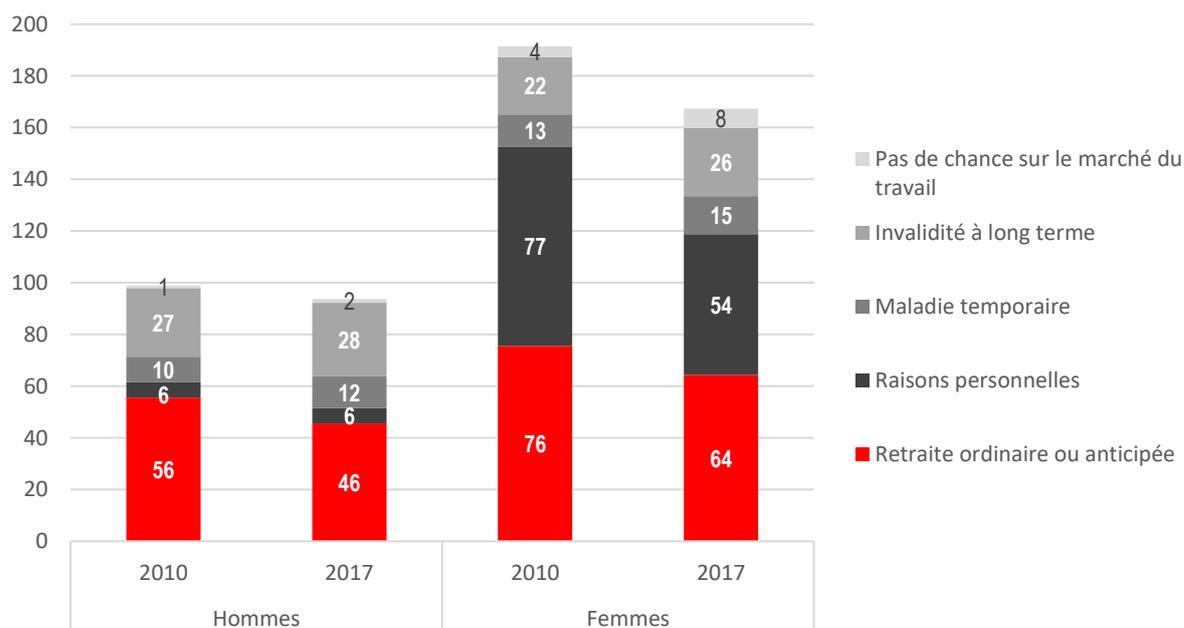
	Hommes	Femmes	Total	Part
Raisons personnelles / obligations	5.8	54.5	60.3	23 %
Retraite anticipée	37.2	29.8	66.9	26 %
Départ en retraite ordinaire	8.5	34.6	43.0	16 %
Invalidité permanente	28.3	26.4	54.7	21 %
Maladie, incapacité temporaire	12.4	14.7	27.1	10 %
Pas d'opportunité sur le marché du travail	1.5	7.5	9.1	3 %
Total	93.8	167.4	261.2	100 %

Source : OFS/ESPA (propre évaluation)

Durant la période 2010-2017, la participation au marché du travail des personnes âgées entre 55 et 64 ans a continué d'augmenter. Parallèlement, le nombre de personnes non actives a ainsi diminué (figure 2.10). Le recul le plus prononcé a été constaté chez les femmes qui n'étaient pas actives pour des raisons personnelles. Le nombre de personnes qui prennent leur retraite ordinaire ou anticipée a en outre notablement diminué aussi bien chez les hommes que chez les femmes. En revanche, de légères augmentations ont été enregistrées pour les personnes involontairement inactives en raison d'une invalidité, d'une maladie temporaire ou d'un manque d'opportunités sur le marché du travail.

La part de ces personnes involontairement inactives par rapport au total de tous les 55-64 ans (y c. personnes actives) s'est donc légèrement accrue de 8.1 % en 2010 à 8.6 % en 2017. Cette évolution est exclusivement due à une augmentation chez les femmes de 8.2 % à 9.2 %. Chez les hommes, la part est restée stable à 8.0 %.

Figure 2.10 : Personnes non actives de 55-64 ans, raisons de l'absence de recherche d'emploi, 2010-2017 (en milliers)



Source : OFS/ESPA (propre évaluation)

Remarques :

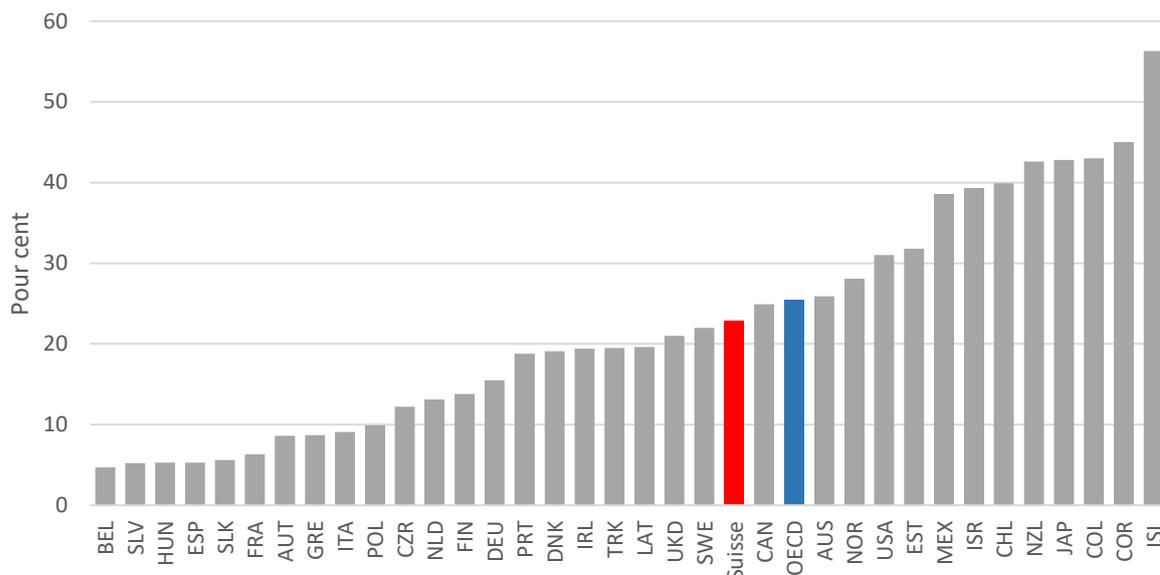
Personnes non actives qui ne sont pas en formation et qui n'ont pas de perspective de poste
Première raison indiquée pour l'absence de recherche d'emploi

2.5 Activité professionnelle au-delà de l'âge officiel de la retraite

En Suisse, le taux d'emploi des personnes de 65-69 ans était de 22,9 % en 2016, soit légèrement en dessous de la moyenne OCDE de 25,5 % (figure 2.11).

En Europe, la Suisse présente cependant le taux de participation au marché du travail le plus élevé, derrière l'Islande, l'Estonie et la Norvège. Des pays tels la Corée, le Japon, la Nouvelle-Zélande, les Etats-Unis, l'Australie ou le Canada présentent chez les 65-69 ans dans l'OCDE des taux d'emploi encore supérieurs la Suisse.

Figure 2.11 : Taux d'emploi des 65-69 ans en fonction du sexe, sélection de pays de l'OCDE 2016

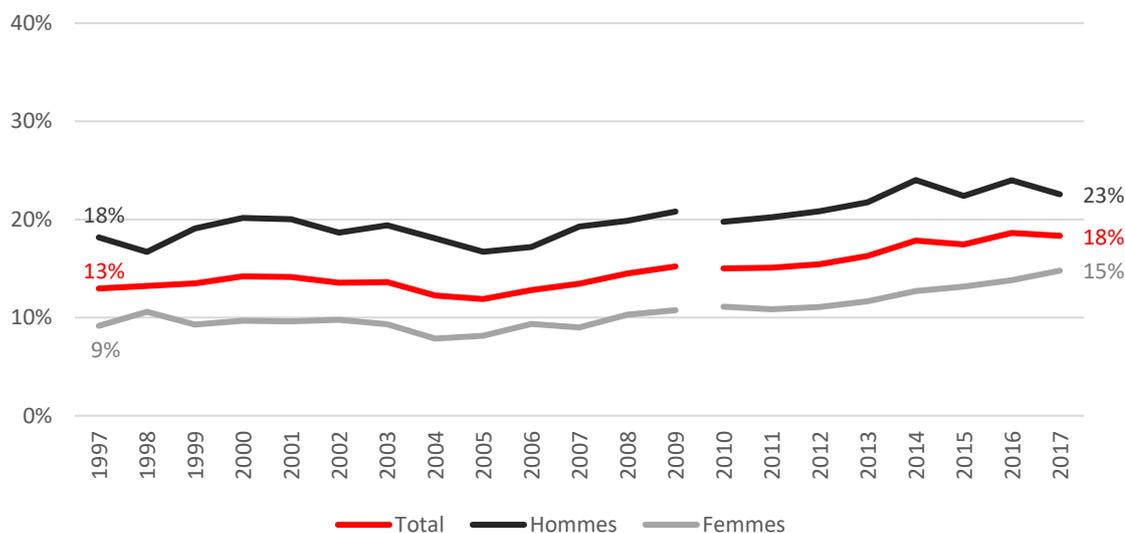


Source : OCDE

La participation au marché du travail diminue très rapidement en Suisse lorsque l'âge de la retraite ordinaire est atteint (figure 2.8). C'est, d'une part, l'expression d'un niveau de prospérité élevé et, d'autre part, la conséquence d'un système de prévoyance vieillesse bien développé, tel qu'on le connaît dans tous les pays européens.

En 2017, 18 % des 64-74 ans ont néanmoins poursuivi une activité professionnelle en Suisse. Après une tendance à la stagnation dans les années 1990, ce taux a légèrement augmenté au cours des dix dernières années.

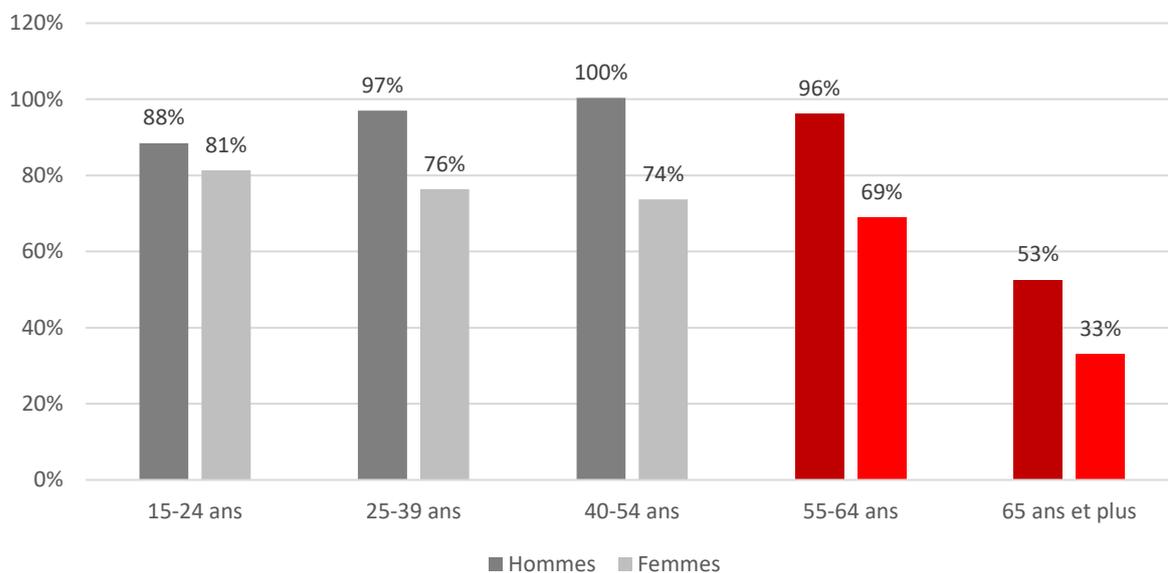
Figure 2.12 : Taux d'emploi des 65-74 ans, 1997-2017



Source : OFS/ESPA (2^e trimestre dans chaque cas)

La forme de travail privilégiée après la retraite est le travail à temps partiel. Le taux d'occupation diminue nettement pour ceux qui restent actifs professionnellement après avoir atteint l'âge de la retraite. Ce recul du taux d'occupation est observé aussi bien chez les hommes (de 96 % à 53 %) que chez les femmes (de 69 % à 33 %).

Figure 2.13 : Taux d'occupation moyen en fonction de la classe d'âge et du sexe, 2017



Source : OFS/ESPA (valeurs moyennes annuelles)

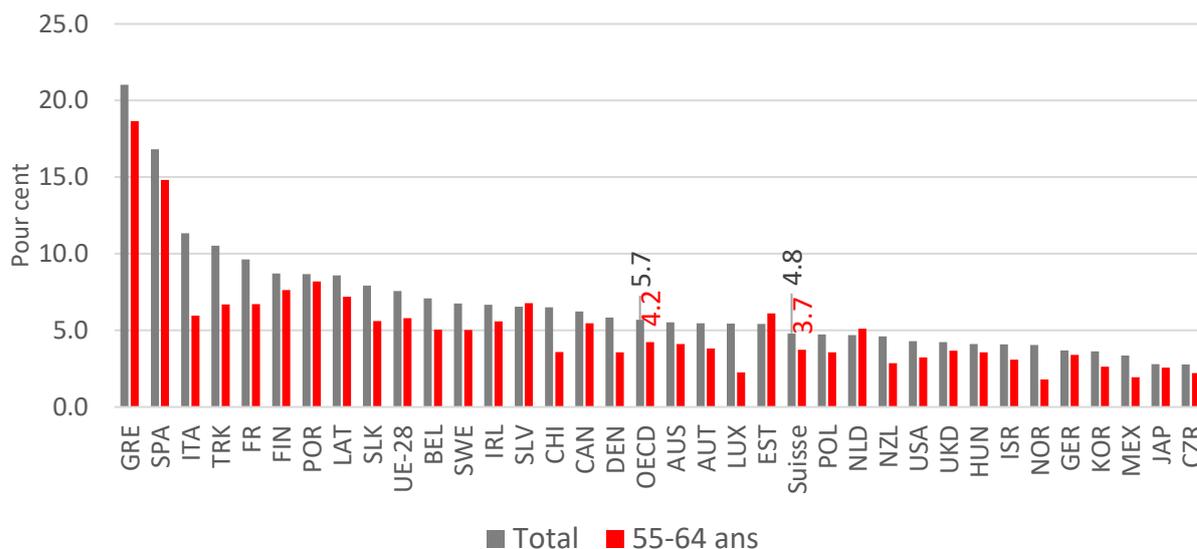
Malgré un faible taux d'emploi et d'occupation, l'activité des personnes ayant atteint l'âge de la retraite prend de l'importance avec le temps. La catégorie d'âge concernée a en effet fortement augmenté ces dix dernières années et continuera d'augmenter à l'avenir. Entre 2010 et 2017, le volume de travail des personnes de plus de 64 ans a augmenté de 24'00 personnes actives en équivalents plein temps. Sur la base des 62'000 personnes

actives en équivalents plein temps de plus de 64 ans en 2010, cela correspond à une augmentation relative considérable de 37 % du volume de travail dans cette catégorie d'âge.

3 Inactivité, chômage et perception de l'aide sociale

3.1 Chômage selon l'OIT

Figure 3.1 : Taux de chômage selon l'OIT en fonction des classes d'âge, sélection d'Etats de l'OCDE, 3^e trimestre 2017



Source : OCDE

Dans l'ensemble, le taux de chômage en Suisse est en dessous de la moyenne des pays de l'OCDE en comparaison transversale, ce qui peut encore être considéré comme une marque du bon fonctionnement du marché du travail. Au cours du troisième trimestre 2017, le taux de chômage se situait à 4.8 % par rapport à la moyenne de 5.7 % des pays de l'OCDE. Cependant, la Suisse a perdu quelques rangs au cours de ces dernières années en raison des conséquences négatives de la forte revalorisation du franc suisse.

Comme dans la plupart des pays, le taux de chômage des 55-64 ans en Suisse (3.7 %) se situait en deçà de la moyenne générale. Pour cette catégorie d'âge également, la Suisse se situait en dessous de la moyenne des pays de l'OCDE au troisième trimestre 2017.

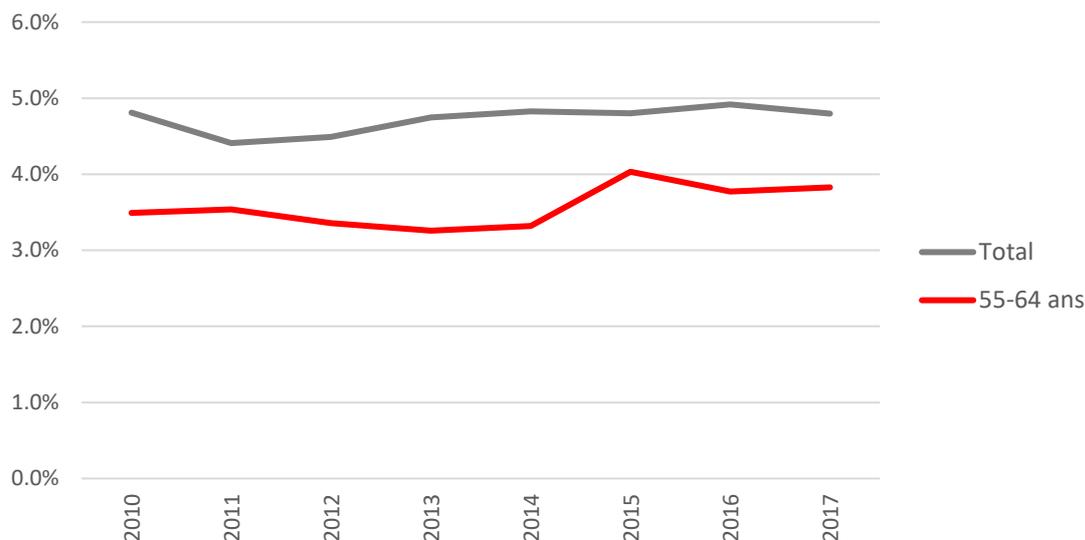
Pour évaluer la situation du marché du travail de différents groupes de population, il est approprié, également en Suisse, de considérer les chiffres du chômage selon la définition de l'OIT. Ces chiffres incluent tous les chômeurs, qu'ils soient enregistrés auprès de l'ORP et/ou qu'ils perçoivent des prestations de l'AC.

Dans la figure 3.2, le taux de chômage selon l'OIT des 55-64 ans est représenté en comparaison avec le total pour la période 2010-2017. En moyenne, leur taux de chômage était inférieur de 1.1 point de pourcentage à la moyenne générale. Temporairement, le taux de chômage des 55-64 ans s'est légèrement rapproché de la moyenne en 2011 et 2015.

En 2017, le taux de chômage des personnes de 55-64 ans s'est situé à 3.8 % et a donc été à nouveau inférieur d'un point de pourcentage à la valeur globale de 4.8 %.

Selon l'OIT, le taux de chômage des 55-64 ans était également légèrement inférieur d'un point de pourcentage à la valeur moyenne des années antérieures à 2010, ce qui signifie que l'on ne constate aucune détérioration relative de la situation des personnes actives âgées sur le marché du travail en Suisse ces dernières années.

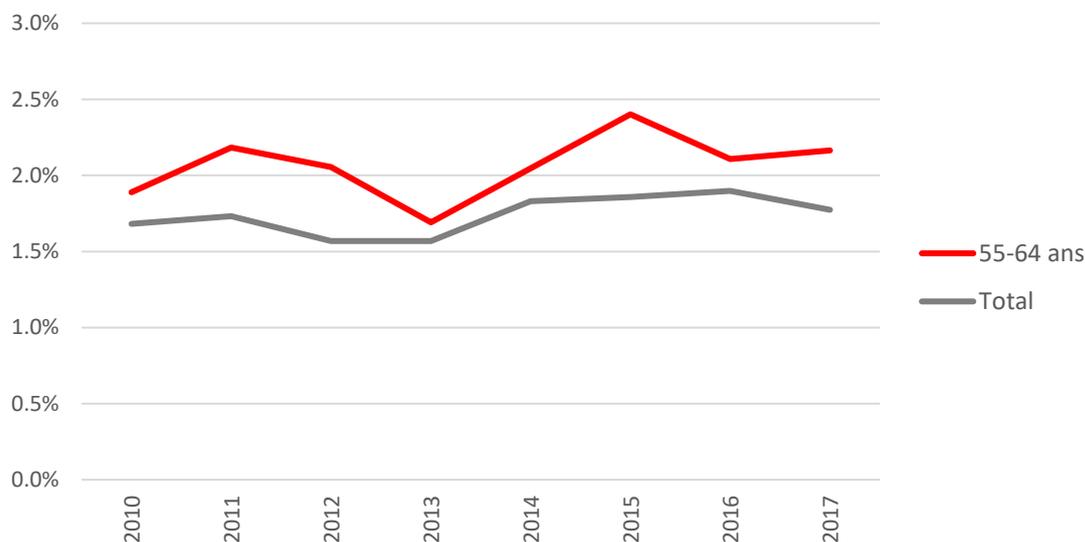
Figure 3.2 : Taux de chômage selon l'OIT, 55-64 ans et total 2010-2017



Source : OFS/ESPA (propre évaluation)

La part des personnes qui restent au chômage pendant plus d'un an augmente nettement avec l'âge. En 2017, la part des chômeurs de longue durée chez les personnes de 55-64 ans était de 57 %, contre 46 % chez les 40-54 ans, et 33 % chez les 25-39 ans. Cette proportion plus élevée se répercute également sur un taux de chômage de longue durée supérieur à la moyenne, comme le montre la figure ci-dessous.

Figure 3.3 : Taux de chômage de longue durée selon l'OIT, 55-64 ans et total, 2010-2017



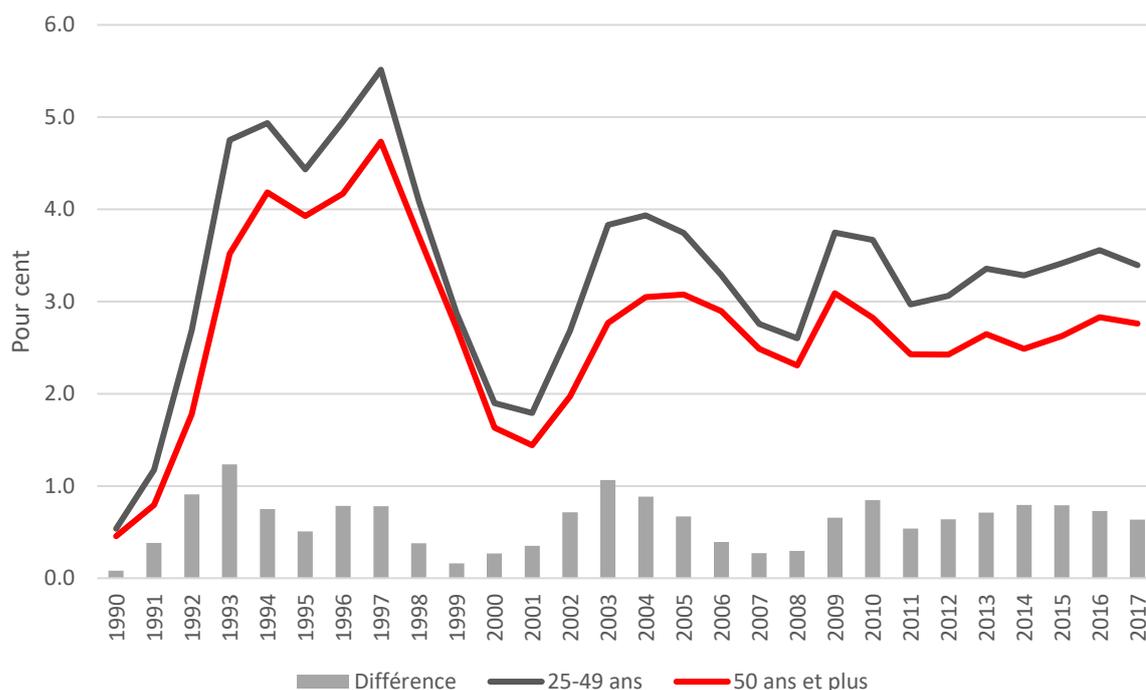
Source : OFS/ESPA (2^e trimestre dans chaque cas)

Au cours des années 2010-2017, en moyenne 2.1 % des actifs âgés de 55-64 ans sont restés plus d'un an au chômage, alors que ce taux était de 1.7 % pour toutes les classes d'âges confondues. En 2017, 2.2 % des personnes actives de 55-64 ans étaient des chômeurs de longue durée par rapport à 1.8 % dans toutes les catégories d'âge.

3.2 Chômage et durée de la recherche d'emploi selon le SECO

Le taux de chômage des 50-64 ans est toujours resté inférieur à celui des 25-49 ans depuis le début des années 1990. Ces données ne révèlent pas non plus de durcissement de la situation du marché du travail pour les actifs âgés par rapport aux jeunes. L'écart entre les taux de chômage des 50-64 ans et des 25-49 ans s'est à nouveau légèrement réduit entre 2016 et 2017 : il est passé de 0.7 à 0.6 point de pourcentage, ce qui correspond précisément à la moyenne à long terme.

Figure 3.4 : Taux de chômage selon le SECO en fonction des classes d'âge, 1990-2017



Source : SECO (chômeurs enregistrés)

Le tableau suivant (figure 3.5) illustre les évolutions les plus récentes des taux de chômage selon des catégories d'âge plus précises. Les trois dernières années représentent la première phase durant laquelle le chômage a de nouveau augmenté depuis la dernière hausse du franc (abolition du taux plancher en janvier 2015).

Comme les chiffres le mentionnent, les taux de chômage de toutes les catégories ont augmenté entre mars 2015 et mars 2016. Avec 0.26 point de pourcentage, l'augmentation chez les 55 ans et plus était légèrement supérieure à la moyenne et néanmoins inférieure à celle enregistrée chez les 25-34 ans. En revanche, ce taux de chômage s'est déjà légèrement réduit entre mars 2016 et mars 2017 dans toutes les catégories, tandis qu'il a encore augmenté de 0.10 point de pourcentage chez les 55 ans et plus. Ce n'est qu'au cours des douze derniers mois, lorsque le taux de chômage a baissé d'un total de 0.5 point de pourcentage, que le taux de chômage a reculé de 0.2 point de pourcentage également chez les chômeurs de 55 ans et plus.

Cette évolution révèle une fois de plus que les personnes âgées ne sont pas, de prime abord, plus concernées que la moyenne par les crises économiques, mais qu'une fois tombées au chômage, elles ont plus de mal et ont besoin de plus de temps pour se réinsérer dans le marché du travail. Par conséquent, on s'attend à une reprise conjoncturelle plus tardive chez les demandeurs d'emploi âgés, comme cela a été le cas récemment.

Figure 3.5 : Taux de chômage en fonction des catégories d'âges selon le SECO, mars 2015 – mars 2018 (en %, différentiels en point de pourcentage)

	15-24 ans	25-34 ans	35-44 ans	45-54 ans	55 ans et plus	Total
Taux de chômage en %						
Mars 15	3.3	4.1	3.4	2.8	2.5	3.2
Mars 16	3.4	4.4	3.6	3.0	2.8	3.5
Mars 17	3.2	4.2	3.5	3.0	2.9	3.4
Mars 18	2.5	3.5	3.0	2.6	2.7	2.9
Différentiels en point de %						
Mars 2015- mars 2016	+0.13	+0.29	+0.22	+0.21	+0.26	+0.23
Mars 2016- mars 2017	-0.24	-0.15	-0.06	-0.04	+0.09	-0.07
Mars 2017-mars 2018	-0.73	-0.68	-0.50	-0.41	-0.17	-0.49

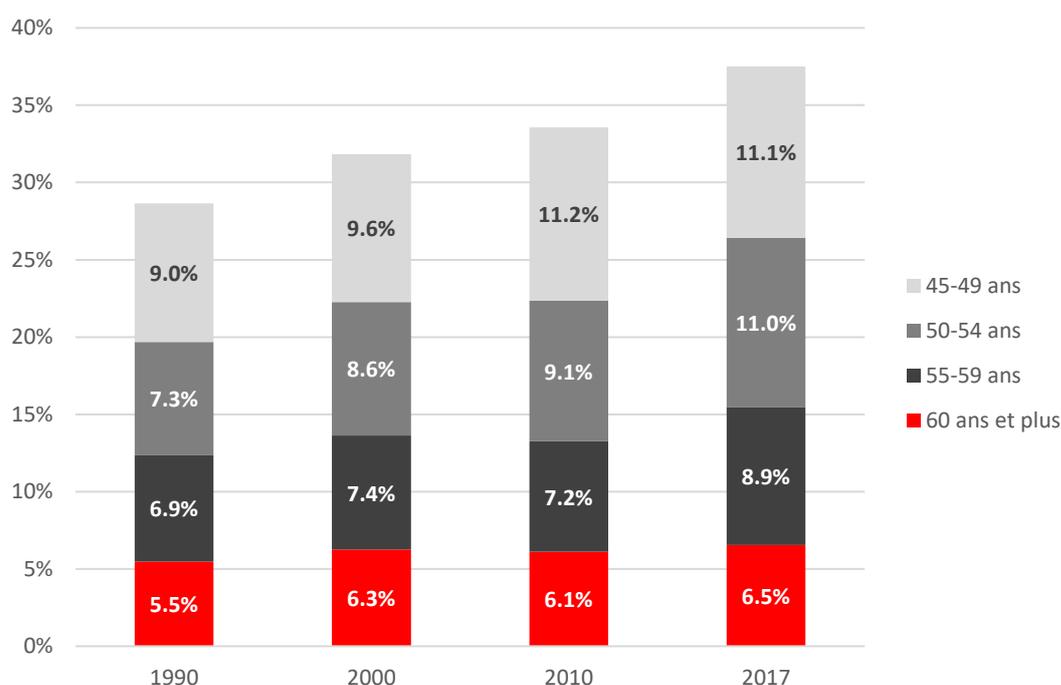
Source : SECO

Il convient de considérer que cette interprétation des taux de chômage à court terme ne tient pas compte de l'évolution du nombre de personnes actives depuis 2014. Étant donné que les personnes les plus âgées représentent la catégorie d'âge ayant la plus forte croissance (cf. figure 2.1), les statistiques du SECO auront tendance à illustrer une évolution de leur taux de chômage trop pessimiste. Toutefois, cet effet démographique ne peut expliquer que partiellement l'évolution plus lente du taux de chômage officiel chez les personnes âgées.

En raison des perspectives positives en matière de situation économique et de marché du travail pour 2018 et 2019, on peut s'attendre à une nouvelle baisse du taux de chômage dans toutes les catégories d'âges.

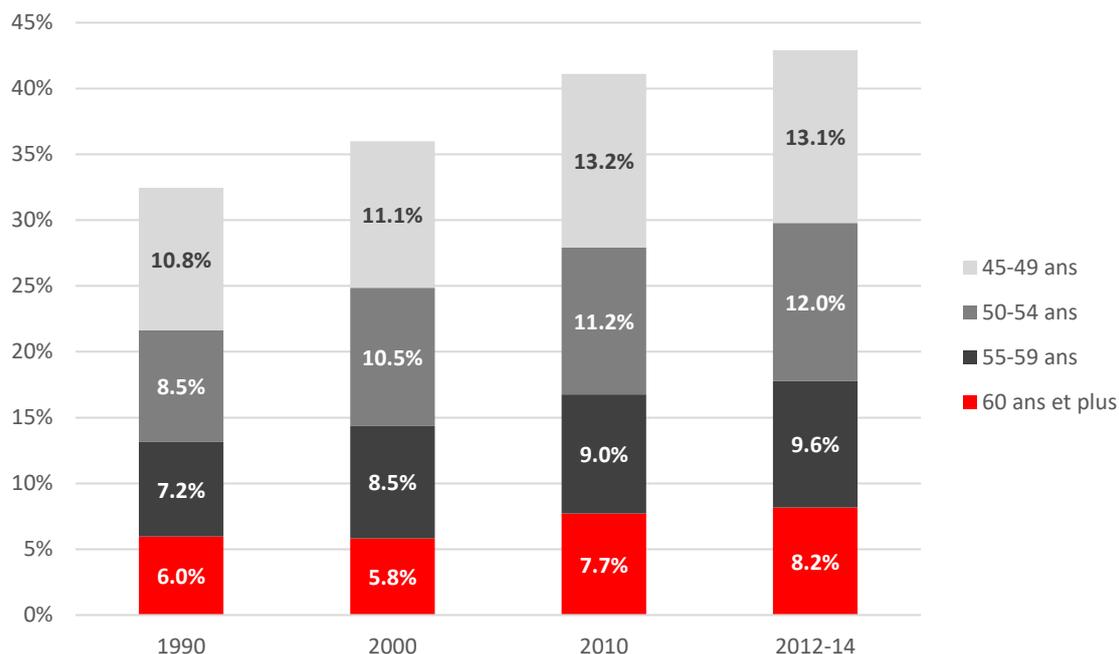
La part des chômeurs âgés enregistrés à l'ORP a constamment augmenté depuis le début des années 1990 (figure 3.6), accompagnée cependant d'une augmentation parallèle des personnes âgées dans la population active (figure 3.7).

Figure 3.6 : Chômeurs enregistrés selon le SECO, parts en fonction des classes d'âge, 1990-2017



Source : SECO (chômeurs enregistrés)

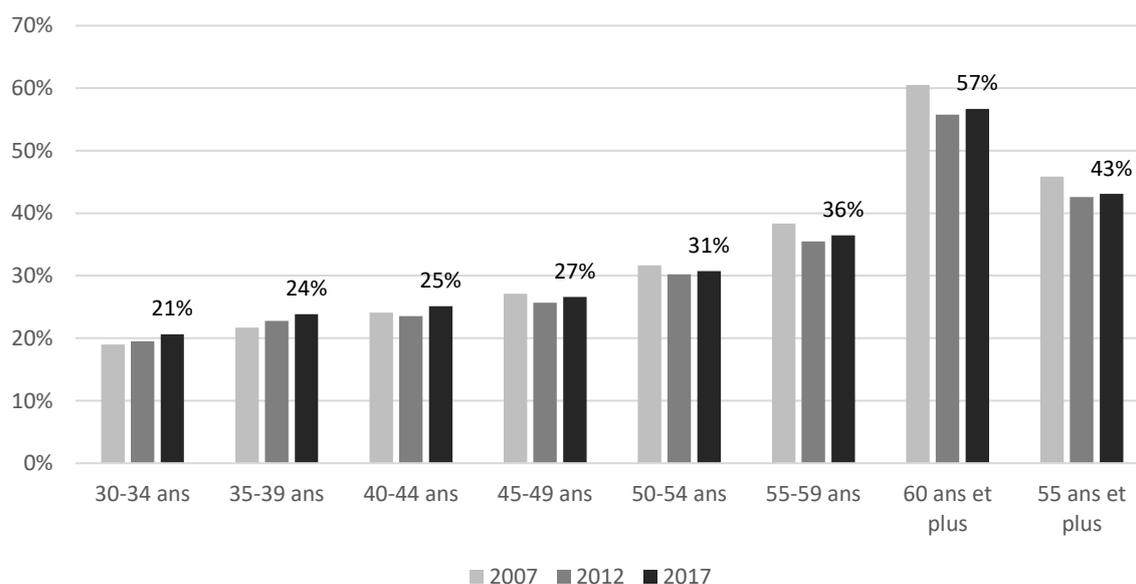
Figure 3.7 : Personnes actives selon le recensement, parts en fonction des classes d'âge, 1990, 2000, 2010, 2012-2014



Source : OFS/RFP, SE

Le risque de rester inscrit plus d'un an en tant que demandeur d'emploi à l'ORP augmente avec l'âge. En revanche, ce risque plus ou moins élevé selon la classe d'âge n'a pas augmenté au cours des dix dernières années, et rien n'indique non plus que le risque de rester plus longtemps à la recherche d'un emploi ait été transféré aux catégories d'âge plus jeunes, p. ex. aux 50-54 ans, voire même aux 45-49 ans. Le risque correspondant a tantôt augmenté, tantôt diminué dans les mêmes proportions dans toutes les catégories d'âge ces dix dernières années en fonction de la situation conjoncturelle.

Figure 3.8 : Passages à une recherche d'emploi de longue durée en % des inscriptions à une recherche d'emploi effectuées une année avant, 2007 – 2017

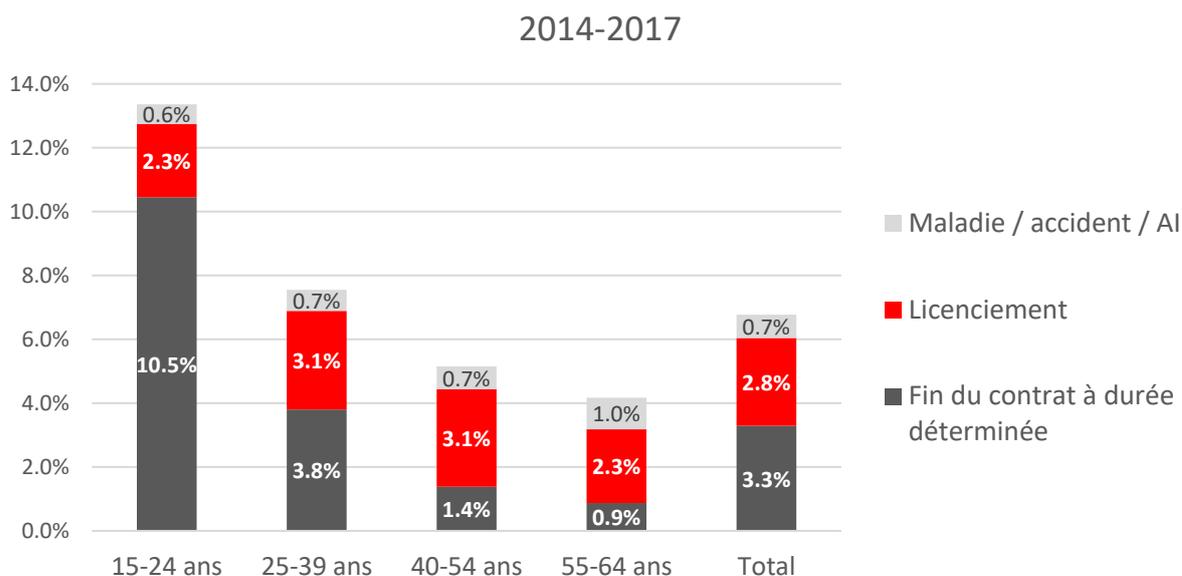


Source : SECO (demandeurs d'emploi enregistrés)

3.3 Raisons de la perte de l'activité

Ces dernières années, les personnes âgées ont été moins confrontées que les jeunes à un départ « involontaire » d'un poste.³ Au cours des années 2014-2017, en moyenne 2.3 % des actifs de 55-64 ans ont été confrontés chaque année à un licenciement. Ce chiffre était de 3.1 % chez les 40-54 ans et chez les 25-39 ans. Les contrats à durée déterminée arrivent rarement à expiration chez les actifs âgés (0.9 %) ; en revanche, ils résilient un peu plus souvent (1.0 %) leur contrat de travail pour cause de maladie, d'accident ou d'invalidité que les plus jeunes.⁴

Figure 3.9 : Personnes avec perte involontaire de l'activité au cours des 12 derniers mois en fonction des classes d'âge, en % des actifs, moyenne 2014-2017



Source : OFS/ESPA (propres calculs)

La figure 3.10 montre que, les personnes âgées de 55 à 64 ans, avec 2.3 points de pourcentage du taux de chômage pour la période 2014-2017 selon l'OIT⁵, avaient la même proportion de personnes licenciées ou issues d'un emploi temporaire que tous les groupes d'âge confondus. Comme l'indiquent les évaluations ci-dessus, cette part élevée en moyenne se compose d'une *probabilité de licenciement inférieure à la moyenne* et d'une *durée de chômage supérieure à la moyenne chez les personnes âgées*.

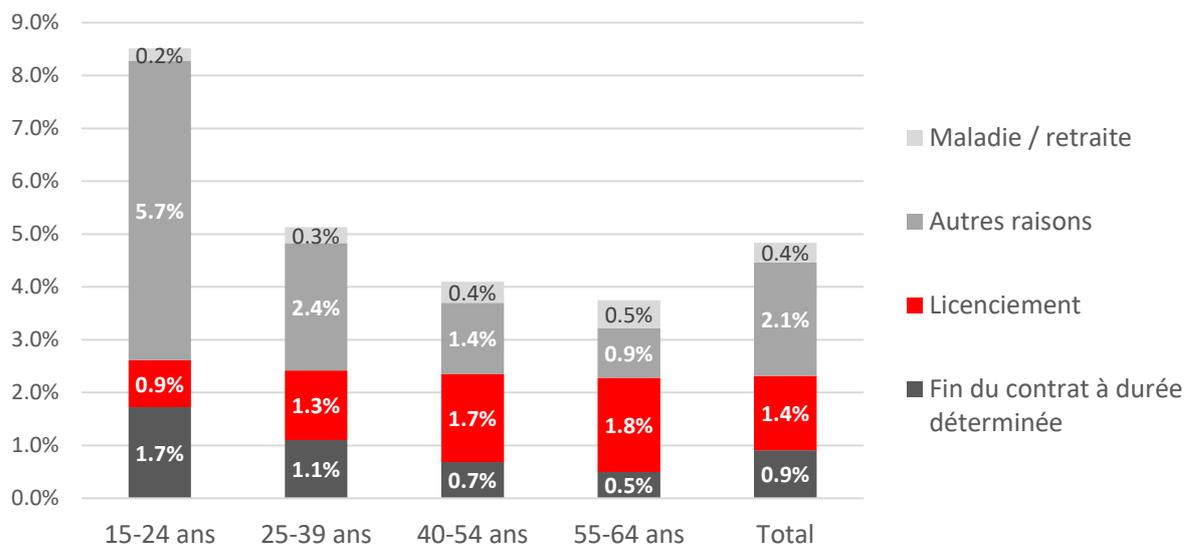
La part des personnes âgées de 55 à 64 ans ayant perdu leur dernier emploi en raison d'une maladie ou d'un départ en retraite involontaire est légèrement supérieure à celle des groupes d'âge plus jeunes. Globalement, le taux de chômage (OIT) des 55-64 ans était inférieur de 1.1 point de pourcentage à la moyenne de la période 2014-2017.

³ Dans ces évaluations, on comptabilise toutes les personnes, qu'elles soient encore actives ou non après avoir quitté un emploi, ou qu'elles cherchent activement un emploi. Ce point est particulièrement important pour les personnes âgées, car toutes les personnes licenciées ne continuent pas à chercher un emploi. Ces personnes sont également prises en compte dans l'évaluation.

⁴ En comparaison avec les années 2010-2013, la part des départs involontaires s'est légèrement accrue dans toutes les catégories d'âge. La position relative des personnes âgées est restée cependant constante.

⁵ A la différence des évaluations de la figure 3.9, on ne considère ici que les personnes au chômage selon la définition de l'OIT. Parmi elles, on trouve des personnes qui ont perdu leur emploi au cours de l'année précédente. Mais parallèlement, on dénombre également des personnes qui ont perdu leur emploi il y a plus de 12 mois, ou d'autres qui sont au chômage pour d'autres raisons (p. ex. en raison d'une réinsertion sur le marché du travail). Ne sont pas prises en compte ici les personnes qui ont retrouvé un poste après la perte d'un emploi ainsi que celles qui se sont retirées du marché du travail.

Figure 3.10 : Chômeurs en fonction de la raison du départ du dernier poste selon les classes d'âge, en % des actifs, moyenne 2014 – 2017

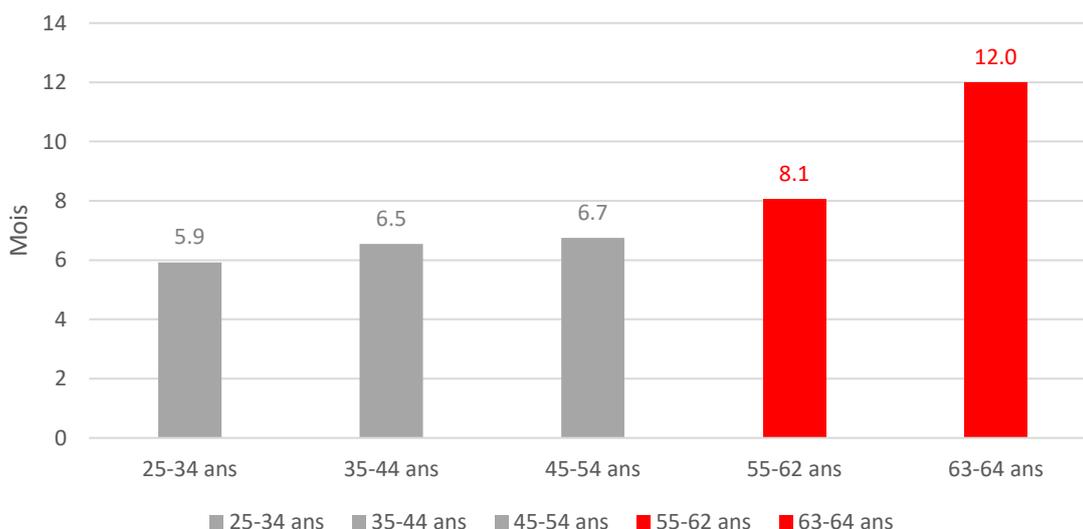


Source : OFS/ESPA (propres calculs)

3.4 Prestations de l'AC

L'AC est organisée de façon à ce que les personnes âgées aient un meilleur accès aux prestations et puissent bénéficier en moyenne plus longtemps de ces prestations. Les bénéficiaires de prestations de 45-54 ans ont perçu en 2017 des prestations de l'AC en moyenne pendant 6.7 mois, contre une moyenne de 8.1 mois pour les 55-62 ans, alors que les 63-64 ans ont perçu ces prestations pendant 12.0 mois.

Figure 3.11 : Durée moyenne de perception des indemnités journalières de l'AC en fonction des classes d'âge en mois, 2017

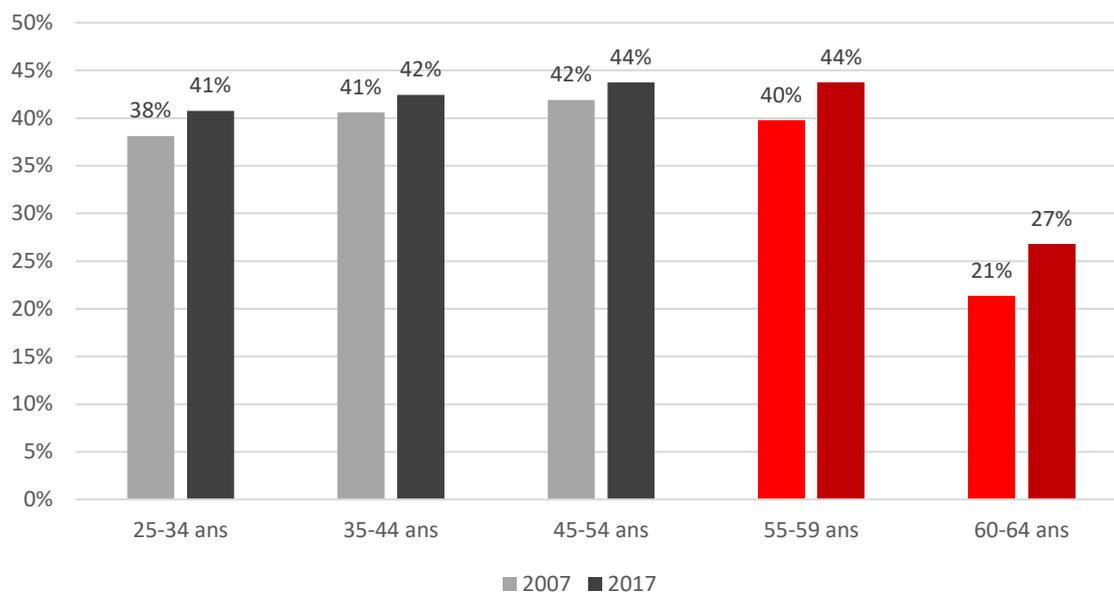


Source : SECO/SIPAC (durée de perception des indemnités journalières dans un délai-cadre)

La durée supérieure à la moyenne de recherche d'emploi et de perception des prestations chez les personnes âgées illustre non seulement leurs chances plus faibles sur le marché du travail, mais également le fait qu'elles ont droit à des prestations pendant des durées maximales plus longues.

Dans le cadre du pilotage de l'ORP par les résultats, l'objectif poursuivi est d'obtenir la réinsertion la plus rapide et la plus durable possible. Les valeurs ciblées sont d'obtenir une durée de chômage moyenne minimale, d'éviter les situations de fin de droits, le chômage de longue durée et les réinscriptions rapides à l'issue de la période de chômage. Etant donné que les demandeurs d'emploi âgés présentent un risque élevé de chômage à long terme ou d'être en fin de droits, le système de pilotage incite les personnes âgées à bénéficier de mesures visant à éviter ces risques.

Figure 3.12 : Participation des bénéficiaires des prestations de l'AC à des mesures du marché du travail en fonction des classes d'âge, 2007 et 2017



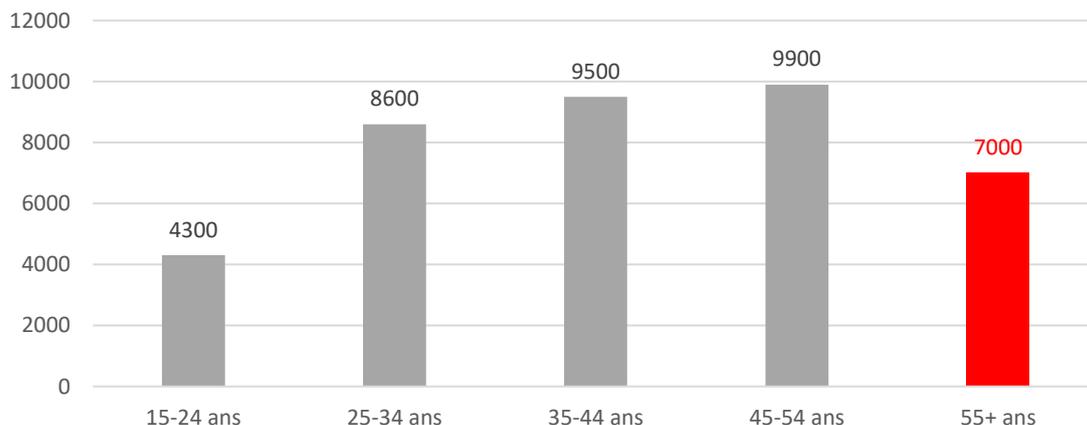
Source : SECO (personnes par an comptabilisées une fois)

44 % des bénéficiaires de prestations de l'AC âgés de 55 à 59 ans ont suivi une mesure active de l'AC sur le marché du travail en 2017. De même que pour la catégorie d'âge des 45-54 ans, leur taux de participation est donc légèrement supérieur à la catégorie d'âge des 25-44 ans. La probabilité de participation diminue à partir de 60 ans. En 2017, la probabilité de participation des bénéficiaires de prestations âgés de 60 à 64 ans était cependant encore de 27 %. Par rapport à 2007, la participation aux mesures du marché du travail a été légèrement plus élevée chez les chercheurs d'emploi âgés que chez les plus jeunes.

3.5 Fin de droits à l'AC et perception de l'aide sociale

En 2017, un total d'environ 7000 personnes âgées de 55 ans et plus sont arrivées en fin de droits à l'AC, c'est-à-dire qu'elles ont épuisé complètement le droit aux prestations de l'AC avant de trouver un nouveau poste ou d'atteindre l'âge officiel de la retraite.

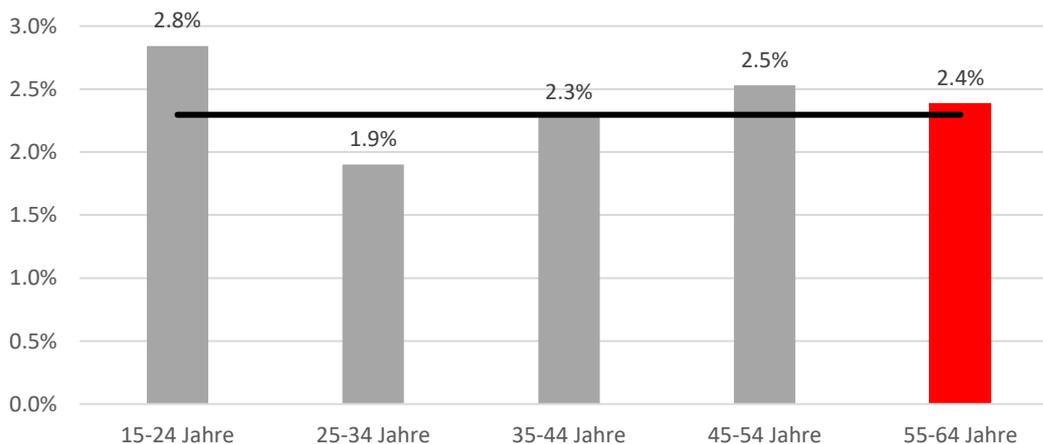
Figure 3.13 : Nombre de fins de droits 2017, cumulés et arrondis à la centaine



Source : SECO

Dans la figure qui suit, les fins de droit mensuelles 2017 du nombre respectif de bénéficiaires de prestations de l'AC sont confrontées entre elles. Le graphique montre qu'en 2017, une moyenne de 2.3 % des bénéficiaires de prestations ont épuisé leurs droits aux prestations par mois et ont été en fin de droits. Par conséquent, les jeunes (2.8 %), les personnes de 45 à 54 ans (2.5 %) et celles de 55 à 64 ans (2.4 %) sont arrivés en fin de droit plus souvent que la moyenne, tandis que les personnes âgées de 25 à 34 ans, au contraire, sont arrivées en fin de droits en dessous de la moyenne.

Figure 3.14 : Fins de droits mensuelles en pour cent des bénéficiaires de prestations, 2017



Source : SECO

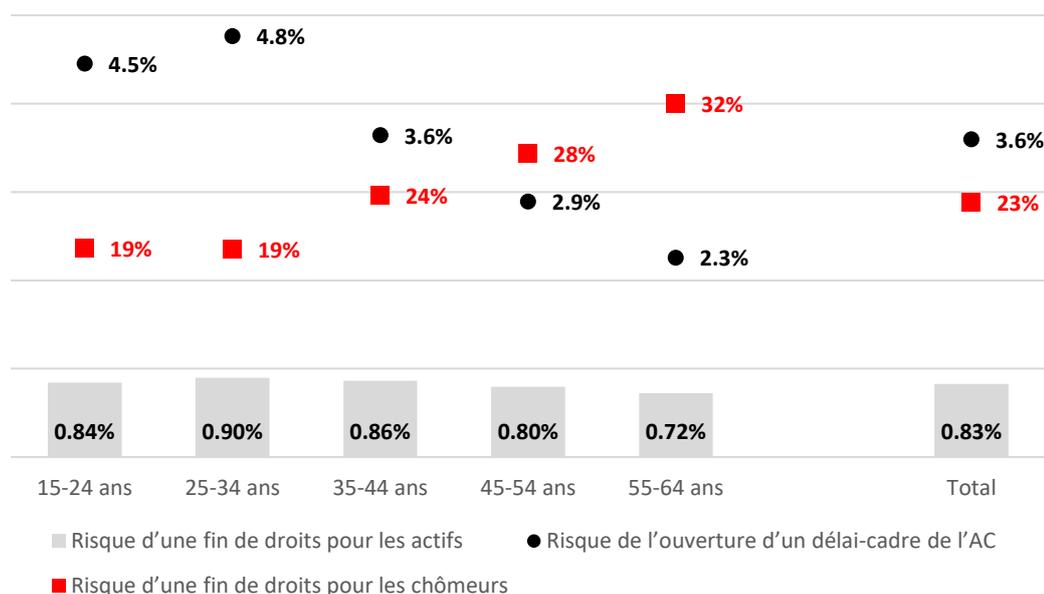
Le taux de chômeurs en fin de droits reflète deux influences qui se neutralisent : d'une part, les difficultés plus importantes rencontrées par les personnes âgées pour retrouver un emploi, qui sont, d'autre part, toutefois en partie compensées par une durée de perception maximale plus longue, dont bénéficient les assurés de plus de 55 ans avec une durée de cotisation de 22 mois. D'une part, cette durée de perception plus longue augmente les chances de trouver un poste durant le délai-cadre. D'autre part, une durée de perception plus longue augmente le nombre de bénéficiaires de prestations par rapport aux catégories d'âge plus

jeunes, ce qui limite en outre la part de situations de fin de droits mensuelles d'un point de vue purement arithmétique. Dans le cas des jeunes, la probabilité élevée d'arriver en fin de droits reflète principalement la courte durée maximale de perception des prestations. D'ailleurs, les taux indiqués sont restés à un niveau pratiquement constant au cours des dernières années. La figure ci-dessus montre dans quelle mesure les différentes catégories d'âge sont affectées par les situations de fin de droits au cours d'une année.

Il convient de faire une distinction entre cette analyse et celle du point de vue des personnes concernées et selon une analyse longitudinale sur plusieurs années. Le risque qu'une personne active d'une certaine catégorie d'âge soit concernée par une situation de fin de droits est composé de deux facteurs : d'une part, du risque de devenir chômeur et d'ouvrir un délai-cadre auprès de l'AC, et d'autre part, du risque que le droit maximal aux prestations de l'AC soit épuisé dans les années suivant l'ouverture du délai-cadre, et d'être en situation de fin de droits.

Afin de tenir compte de cette approche, des évaluations spéciales sont nécessaires avec des données longitudinales. La figure suivante résume le résultat d'une telle analyse. Une cohorte de personnes ayant ouvert un délai cadre auprès de l'AC en 2014 a été prise en compte. Pour ce groupe, il a été déterminé au cours des trois années suivantes si elles étaient concernées par une situation de fin de droits. L'analyse représente un instantané, en tenant compte du fait que la situation économique en 2015-2017 était relativement défavorable.

Figure 3.15 : Risque d'ouvrir un délai-cadre auprès de l'AC et d'être ultérieurement en situation de fin de droits, selon les catégories d'âge (cohorte d'entrée dans l'AC 2014)



Source : SECO (analyses ciblées), OFS (ESPA pour les personnes actives selon la catégorie d'âge)

Comme le montrent les points noirs du diagramme, le risque que les personnes actives jeunes soit obligées d'ouvrir un nouveau délai-cadre auprès de l'AC en 2014 était significativement plus élevé (4.5 % pour les 15-24 ans et 4.8 % pour les 25-34 ans) que chez les personnes plus âgées (2.9 % pour les 45-54 ans et 2.3 % pour les 55-64 ans). Le risque de chômage était donc environ deux fois moins élevé pour les personnes actives âgées de 55 ans et plus que pour les moins de 35 ans.

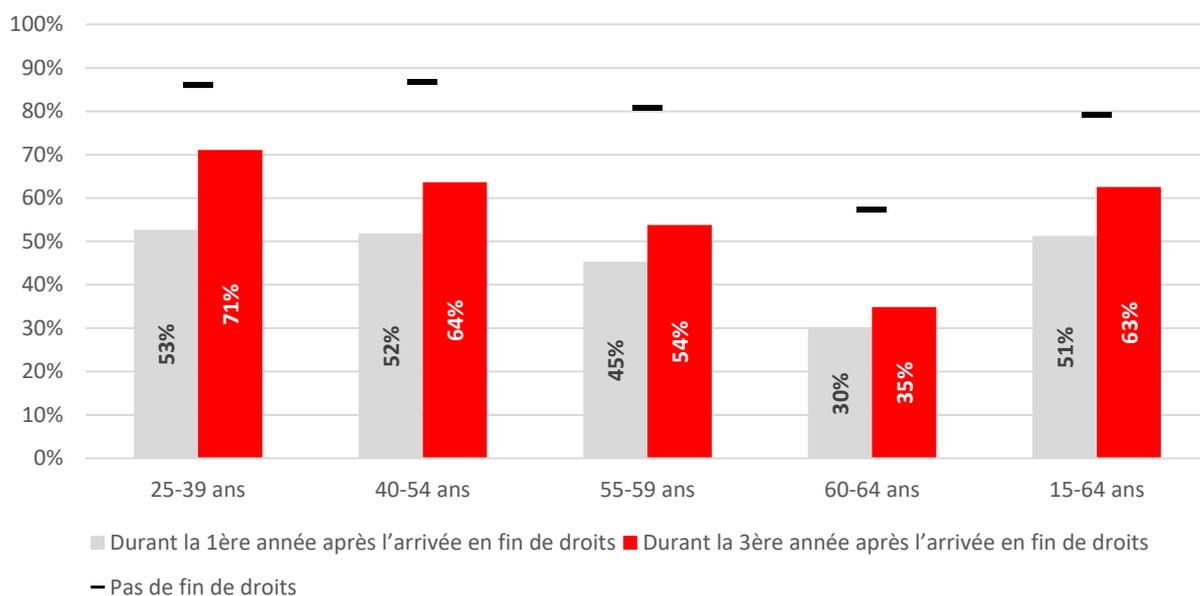
En revanche, le risque d'être en situation de fins de droits dans les années suivantes était de 19 % chez les jeunes chômeurs et de 28 % (45-54 ans), respectivement 32 % (55-64 ans) chez les chômeurs plus âgés. Ce risque de situation en fins de droits supérieur à la moyenne souligne une fois de plus la difficulté accrue des demandeurs d'emploi âgés à réintégrer le marché du travail.

Le risque combiné de devoir en premier lieu ouvrir un délai-cadre et d'être en outre par la suite en situation de fins de droits découle de la multiplication des deux facteurs de risque. Cela correspond au risque d'être en situation de fins de droits du point de vue d'une personne active, qui est représenté dans la figure par les barres grises. Il en ressort que le risque d'une situation en fin de droits en 2014 variait selon la catégorie d'âge entre 0.72 % pour les 55-64 ans et 0.90 % pour les 25-34 ans. En raison du risque moindre d'être touché par le chômage et aussi parce qu'une partie des catégories d'âge les plus élevées atteint l'âge officiel de la retraite pendant l'octroi des prestations de l'AC, le risque d'une arrivée en fin de droits chez les personnes actives âgées de 55 à 64 ans est légèrement en dessous de la moyenne de 0.83 % pour toutes les catégories d'âge en 2014.

Une arrivée en fin de droits constitue un tournant décisif pour les personnes concernées, car celles-ci perdent leur droit aux prestations de l'AC. Une arrivée en fin de droits n'est pourtant pas synonyme d'une exclusion définitive du marché du travail. Comme le montre une analyse de l'Enquête suisse sur la population active (ESPA), combinée avec des données des assurances sociales (SESAM), 51 % des 15-64 ans étaient à nouveau actifs en moyenne des années 2010-2016 au cours de la première année après une arrivée en fin de droits. 63 % étaient à nouveau actifs au cours de la troisième année après une arrivée en fin de droits.

La probabilité d'être à nouveau actif après une arrivée en fin de droits chute avec l'âge. Ainsi, 52 % des 40-54 ans étaient à nouveau actifs durant la première année après une arrivée en fin de droits. 64 % des 40-54 ans, 54 % des 55-59 ans et 35 % des 60-64 ans étaient à nouveau actifs durant la troisième année après l'arrivée en fin de droits.

Figure 3.16 : Activité des personnes en fin de droits*⁶ en fonction des classes d'âge durant la première et la troisième année après une arrivée en fin de droits, 2010-2016



Source : OFS/SESAM (2010-2016)

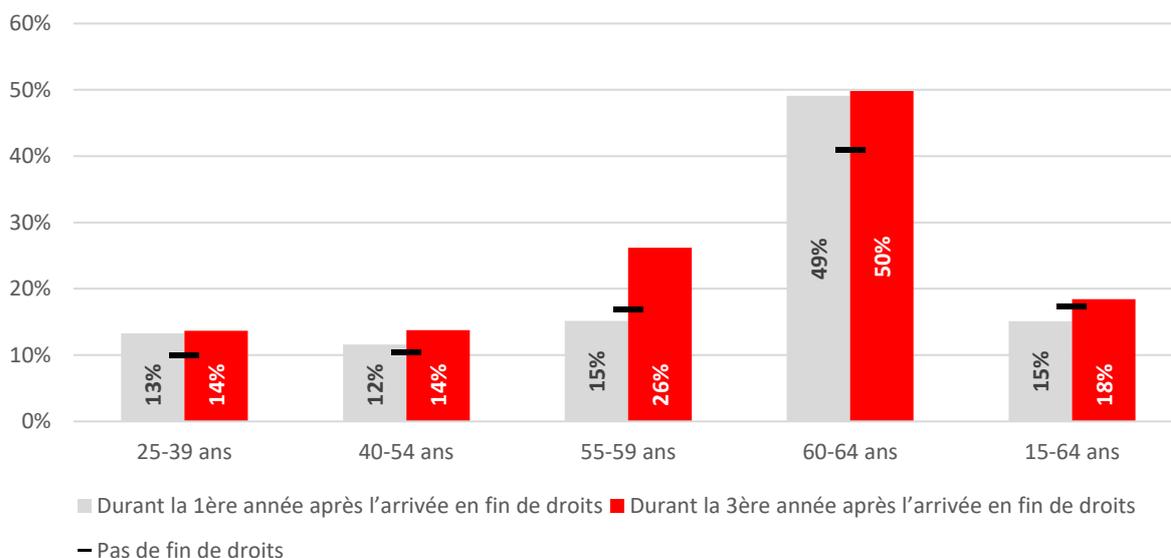
⁶ Sont enregistrées les personnes en situation de fin de droits dans les années 2009-2015 (durant leur première année après l'arrivée en fin de droits), respectivement 2007-2013 (durant leur troisième année après l'arrivée en fin de droits). Les indicateurs se réfèrent à la situation en moyenne pour les années 2010-2016. Le résumé de plusieurs années est nécessaire afin d'obtenir suffisamment de chiffres d'observation pour les catégories d'âge individuelles.

Le fait que le taux d'emploi baisse à partir de 55 ans et à partir de 60 ans s'applique également aux personnes qui n'ont pas été en situation de fin de droits. Comme point de repère, leur taux d'emploi est illustré à la figure 3.16 par les lignes noires. Pour les 15-64 ans en fin de droits, le taux d'emploi durant la troisième année après l'arrivée en fin de droits (barre rouge) a atteint 80 % de la valeur des personnes qui n'ont pas enregistré une fin de droits (ligne noire). Mesuré de cette façon, les 55-59 ans en fin de droits dans la troisième année ont atteint 67 % et les 60-64 ans 61 % de la valeur comparative des personnes qui ne sont pas arrivées en fin de droits.

La figure 3.17 montre que les personnes en fin de droits de 55 ans et plus passent nettement plus fréquemment à l'inactivité. Parmi les 60-64 ans, près de la moitié (49 %) sont inactifs dès la première année après l'arrivée en fin de droits, contre 41 % pour les personnes qui ne sont pas arrivées en fin de droits. Avec 50 %, cette valeur n'est que légèrement plus élevée dans la troisième année après l'arrivée en fin de droits. Parmi les 55-59 ans, 15 % sont inactifs la première année après l'arrivée en fin de droits, alors que 26 % sont inactifs durant la troisième année après une arrivée en fin de droits, ce qui est supérieur à la valeur moyenne de 17 % des personnes qui ne sont pas arrivées en fin de droit.

Le retour à l'inactivité joue également un certain rôle chez les plus jeunes, mais nettement moindre que chez les plus âgés. La sécurité sociale ou diverses formes de retraite anticipée auxquelles les personnes en fin de droits doivent parfois faire recours sont sans doute significatives pour inciter à se retirer davantage du marché du travail.

Figure 3.17 : Inactivité de personnes en fin de droits⁷ selon les classes d'âge durant la première et la troisième année après une arrivée en fin de droits, 2010-2016



Source : OFS/SESAM (2010-2016)

Globalement, les évaluations confirment que les personnes âgées arrivées en fin de droits ont tendance à rencontrer plus de difficultés à reprendre pied sur le marché du travail que les plus jeunes. Cependant, ces analyses font également ressortir qu'un retrait progressif du marché du travail à partir de 55 ans peut être également observé chez les personnes qui n'ont pas été en fin de droits. Pour des analyses valides des difficultés relativement plus élevées des personnes âgées en fin de droits, il faut donc faire une comparaison avec des personnes du même âge qui n'ont pas été touchées par une situation en fin de droits.

⁷ Cf. explications en note de bas de page 7

Une étude de la Haute école bernoise de travail social mandatée par le SECO a examiné comment se déroulent les carrières des anciens chômeurs et combien d'entre eux bénéficient plus tard de l'aide sociale (cf. Fluder et. al., 2017). L'enquête a porté sur les déroulements de carrière et les éventuelles perceptions de l'assurance sociale des personnes tombées au chômage en 2005. Celles-ci ont pu être saisies dans les statistiques jusqu'en 2013.

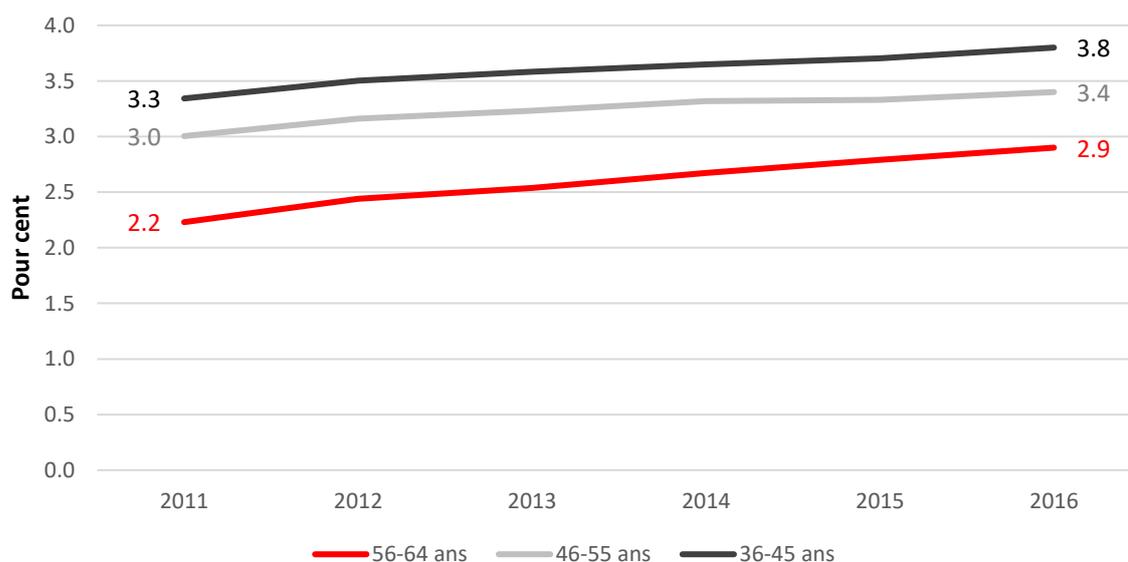
L'étude montre également que la réinsertion des demandeurs d'emploi tend à devenir plus difficile avec l'âge.

Les personnes de 45 ans et plus rencontrent également un risque légèrement plus élevé de devoir recourir à l'aide sociale. Selon l'étude, ce risque est de 0.8 point de pourcentage plus élevé pour les personnes âgées entre 45 et 54 ans que pour la catégorie de 35-44 ans. D'après le modèle évalué, qui examine simultanément différents facteurs, l'influence de l'âge sur la probabilité de devoir bénéficier de l'aide sociale après le chômage est pourtant faible. Par exemple, le risque est 9 % plus élevé pour les personnes sans formation post-obligatoire par rapport aux personnes titulaires d'un diplôme du niveau secondaire II. De manière générale, l'influence que représente la situation économique au moment de l'entrée au chômage s'avère nettement plus importante que l'âge des personnes concernées pour bénéficier ultérieurement de l'aide sociale.

Le taux d'aide sociale de la population des 56-64 ans est passé de 2.2 % à 2.9 % (0.7 points de pourcentage) entre 2011 et 2016. Les taux d'aide sociale des personnes âgées de 46 à 55 ans et de 36 à 45 ans se sont également accrus dans la même période, de manière toutefois moins marquée, avec 0.4, respectivement 0.5 points de pourcentage. Par rapport à la population âgée jusqu'à 55 ans, le taux d'aide sociale de la population âgée de 56 à 64 ans en 2016 s'est situé néanmoins toujours plus bas, malgré une croissance disproportionnée au cours des dernières années.

Comme le montre l'enquête susmentionnée, l'augmentation du chômage lors de la crise de 2009 et les répercussions du franc fort ont pu contribuer à cette tendance de ces dernières années, car tous les chômeurs n'ont pas réussi à se réinsérer de manière durable dans le marché du travail.

Figure 3.18 : Taux de bénéficiaires de l'aide sociale en fonction des classes d'âge, 2011-2016



Source : OFS (statistique de l'aide sociale)

Liste des figures

Figure 2.1 : Importance croissante des travailleurs âgés sur le marché du travail.....	5
Figure 2.2 : Evolution de la population active en équivalents plein temps (de 2010 à 2017) ..	6
Figure 2.3 : Plus haute formation achevée de la population des 55-64 ans, 2005-2025.....	7
Figure 2.4 : Taux d'emploi des 55-64 ans, sélection de pays de l'OCDE 2016.....	7
Figure 2.5 : Taux d'emploi des 55-64 ans, 1997-2017	8
Figure 2.6 : Part des personnes en retraite anticipée jusqu'à 5 ans avant l'âge de la retraite ordinaire* (auto-déclaration).....	9
Figure 2.7 : Âge moyen de la retraite (auto-déclaration) en fonction de l'année de naissance	9
Figure 2.8 : Taux d'emploi en fonction de l'âge et du sexe, 2010 en comparaison avec 2017	10
Figure 2.9 : Personnes non actives 55-64 ans, raisons de l'absence de recherche d'emploi, 2017 (en milliers).....	11
Figure 2.10 : Personnes non actives de 55-64 ans, raisons de l'absence de recherche d'emploi, 2010-2017 (en milliers)	11
Figure 2.11 : Taux d'emploi des 65-69 ans en fonction du sexe, sélection de pays de l'OCDE 2016.....	12
Figure 2.12 : Taux d'emploi des 65-74 ans, 1997-2017	13
Figure 2.13 : Taux d'occupation moyen en fonction de la classe d'âge et du sexe, 2017	13
Figure 3.1 : Taux de chômage selon l'OIT en fonction des classes d'âge, sélection d'Etats de l'OCDE, 3 ^e trimestre 2017	14
Figure 3.2 : Taux de chômage selon l'OIT, 55-64 ans et total 2010-2017	15
Figure 3.3 : Taux de chômage de longue durée selon l'OIT, 55-64 ans et total, 2010-2017 .	15
Figure 3.4 : Taux de chômage selon le SECO en fonction des classes d'âge, 1990-2017 ...	16
Figure 3.5 : Taux de chômage en fonction des catégories d'âges selon le SECO, mars 2015 – mars 2018 (en %, différentiels en point de pourcentage)	17
Figure 3.6 : Chômeurs enregistrés selon le SECO, parts en fonction des classes d'âge, 1990-2017	17
Figure 3.7 : Personnes actives selon le recensement, parts en fonction des classes d'âge, 1990, 2000, 2010, 2012-2014	18
Figure 3.8 : Passages à une recherche d'emploi de longue durée en % des inscriptions à une recherche d'emploi effectuées une année avant, 2007 – 2017.....	18
Figure 3.9 : Personnes avec perte involontaire de l'activité au cours des 12 derniers mois en fonction des classes d'âge, en % des actifs, moyenne 2014-2017.....	19
Figure 3.10 : Chômeurs en fonction de la raison du départ du dernier poste selon les classes d'âge, en % des actifs, moyenne 2014 – 2017.....	20
Figure 3.11 : Durée moyenne de perception des indemnités journalières de l'AC en fonction des classes d'âge en mois, 2017	20
Figure 3.12 : Participation des bénéficiaires des prestations de l'AC à des mesures du marché du travail en fonction des classes d'âge, 2007 et 2017	21
Figure 3.13 : Nombre de fins de droits 2017, cumulés et arrondis à la centaine.....	22
Figure 3.14 : Fins de droits mensuelles en pour cent des bénéficiaires de prestations, 2017	22
Figure 3.15 : Risque d'ouvrir un délai-cadre auprès de l'AC et d'être ultérieurement en situation de fin de droits, selon les catégories d'âge (cohorte d'entrée dans l'AC 2014).....	23
Figure 3.16 : Activité des personnes en fin de droits* en fonction des classes d'âge durant la première et la troisième année après une arrivée en fin de droits, 2010-2016	24
Figure 3.17 : Inactivité de personnes en fin de droits selon les classes d'âge durant la première et la troisième année après une arrivée en fin de droits, 2010-2016	25

Figure 3.18 : Taux de bénéficiaires de l'aide sociale en fonction des classes d'âge, 2011-2016 26

Références bibliographiques sélectionnées

- Arni, P. (2012), « Conseil et coaching intensifs pour demandeurs d'emploi âgés : une voie pour améliorer leurs chances sur le marché du travail ? », évaluation systématique des résultats, rapport final, pour l'Office de l'Economie et de l'Emploi du canton d'Argovie et Université de Lausanne.
- Baumann, I. et D. Oesch (2013), « Wiederbeschäftigung nach Betriebsschliessungen im Industriesektor der Schweiz », rapport final pour le SECO, juin 2013, Centre de recherche sur les parcours de vie et les inégalités (LINES), Institut des sciences sociales, Université de Lausanne.
- BFS (2008), « L'activité professionnelle des personnes de 50 ans et plus. Une étude basée sur les résultats de l'enquête suisse sur la population active et de l'enquête sur la structure des salaires », Actualités OFS, Travail et rémunération, Neuchâtel.
- Bieri, O., R. Bachmann, D. Bodenmüller et A. Balthasar (2006), « Les stratégies des ORP pour l'intégration dans le marché du travail et leur efficacité. Une évaluation qualitative et quantitative basée sur des exemples de chômeurs jeunes peu qualifiés et de chômeurs plus bien qualifiés », Publication du SECO politique du marché du travail n° 17, Berne.
- Bolliger, C., T. Fritschi, R. Salzberger, P. Zürcher et O. Hümbelin (2012), « Eingliederung vor Rente. Evaluation der Früherfassung, der Frühintervention und der Integrationsmaßnahmen in der Invalidenversicherung », Büro Vatter, Haute Ecole spécialisée bernoise, filière Travail social, OFAS, Aspects de la sécurité sociale, rapport de recherche n° 13/12, Berne.
- Fluder, Robert et al. (2017), « Berufliche Integration von arbeitslosen Personen », Rapport final à l'intention du SECO, Haute école bernoise de travail social.
- OFAS (2013), « Assurance-invalidité : faits et chiffres 2012. Renforcement de la réadaptation professionnelle et réduction du nombre de nouvelles rente », Berne.
- OCDE (2014), « Vieillesse et politiques de l'emploi : Suisse : Mieux travailler avec l'âge », Editions OCDE.
- Trageser, J., S. Hammer und J. Fliedner (2012), « Altersrücktritt im Kontext der demografischen Entwicklung », Dossier Réforme de la prévoyance vieillesse, Sécurité sociale 6/2012, Berne.
- Trageser, J., S. Hammer und J. Fliedner (2012), « Altersrücktritt im Kontext der demografischen Entwicklung », INFRAS, OFAS, Aspects de la sécurité sociale, rapport de recherche n° 11/12, Berne.
- Trageser, J., S. Hammer und J. Fliedner (2012), « Altersrücktritt im Kontext der demografischen Entwicklung. Anhang zum Forschungsbericht Nr. 11/12 », INFRAS, OFAS, Aspects de la sécurité sociale, rapport de recherche n° 11/12, Berne.
- Wolf, T. et P. Kempeneers (2013), « Evaluation de la durabilité et de l'efficacité des allocations de retour en emploi (ARE) », sur mandat de l'Observatoire Universitaire de l'Emploi de Genève, juillet.
- Zölch, M., A. Mücke, A. Graf und A. Schilling (2009), « Fit für den demografischen Wandel ? Ergebnisse, Instrumente, Ansätze guter Praxis », Bern/Stuttgart/Wien, Haupt Verlag.

Articles et informations complémentaires :

<https://www.seco.admin.ch/seco/fr/home/wirtschaftslage---wirtschaftspolitik/wirtschaftspolitik/arbeitsmarkt/aeltere-arbeitnehmende.html>